BI-HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ACTION SOCIALE PARAISSANT AU CONGO-BRAZZAVILLE

LA SEMAINE AFRICAINE

68ème année

www.lasemaineafricaine.net

N° 4005 du Mardi 29 Septembre 2020 - 68e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06 579.39.75 - 04.105.20.77 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

COVID-19

La rentrée scolaire de tous les dangers !

(P.4)

Bruno Jean-Richard Itoua

Anatole Collinet Makosso

Nicephore Fylla de Saint-Eudes

ANNIVERSAIRE

Chine: 71 ans de prospérité et de progrès soutenus

Ma Fulin (P.4)

PARLEMENT

L'état d'urgence sanitaire prorogé pour la neuvième fois

(P.3)

Droit de réponse de la société Energie Electrique du Congo (E2C)

(P.3)

SESSION DIOCÉSAINE DE CLÔTURE DE L'ANNÉE PASTORALE 2019-2020

«Toute vie chrétienne s'enracine dans le baptême»

Mgr Anatole Milandou

(P.9)

Editorial

Electricité

REPUBLIQUE DU CONGO
MINISTERE DE LA SANTE DE LA POPULATION DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET DE L'INTEGRATION DE LA FEMME AU DEVELOPPEMENT

LABORATOIRE NATIONAL DE SANTE PUBLIQUE

Réhabilitation des immeubles affectés à Brazzaville Au Laboratoire National de santé Publique

Avis d'Appel d'offres T-AON-001-LNSP-CGMP-2020

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans la semaine africaine, les dépêches de Brazzaville et le Patriote du 25 septembre 2020
2. Le Laboratoire National de Santé Publique a obtenu dans le cadre du Budget de l'Etat congolais des fonds, afin de financer son budget d'investissement exercice 2020, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché de réhabilitation des immeubles affectés à Brazzaville.
3. Le Laboratoire National de Santé Publique sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir: réhabilitation des immeubles affectés à Brazzaville.
4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics, et ouvert à tous les candidats éligibles.
5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du Laboratoire National de Santé Publique et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après : Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, Face Palais du peuple, centre-ville Brazzaville de 09 heures 00 à 14 heures 00.
6. Les exigences en matière de qualification sont: voir DPAO n° 5.1 du présent DAO. Une marge de préférence applicable à certaines fournitures fabriquées dans les Etats membres de la CEMAC sera octroyée aux candidats éligibles. Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.
7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-après: Laboratoire National de Santé Publique. Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, Face Palais du peuple, centre-ville Brazzaville, République du Congo contre un paiement7 non remboursable de 200.000 FCFA. La méthode de paiement sera paiement en espèces contre remise d'un reçu. Le document d'Appel d'offres sera adressé par dépôt du dossier physique en format papier et électronique.
8. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après: Laboratoire National de Santé Publique, Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, République du Congo, Face Palais du peuple, centre-ville Brazzaville au plus tard le 24 octobre 2020 à 12 heures. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.
9. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à l'adresse ci-après Laboratoire National de Santé Publique, Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, Face Palais du peuple, centre-ville Brazzaville République du Congo au plus tard le 24 octobre 2020 à 13 heures. Les offres doivent comprendre une garantie d'offre d'un montant de 7.500.000 FCFA. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 90 jours à compter de la date limite de soumission.
L'adresse à laquelle est fait référence ci-dessus est:
Bureau: Laboratoire National de santé Publique
Boulevard Denis SASSOU-NGUESSO, face Palais du peuple centre-ville
République du Congo
Téléphone: (00 242) 06 658 55 27 / 06 666 51 78
E- mail: fabien.niama@gmail.com/justinbayeckolangouma@yahoo.fr

Fait à Brazzaville, le 25 Septembre 2020

Le Directeur Général du Laboratoire National de Santé Publique
Pr. Fabien Roch NIAMA

Etude de Me Chimène Prisca Nina PONGUI
Notaire sise à Brazzaville (République du Congo)
195 bis, rue Vindza, Plateau des 15 ans - Moungali
1er étage Immeuble «MA RECONNAISSANCE»
B.P.: 14745 – Tél.: (+242) 06 605 32 71//05 516 70 79
E-mail: etudepongui2@gmail.com

Energie Electrique du Congo, en abrégé «E²C»

Société Anonyme avec Conseil d'Administration
Capital social de 100 000 000 de Francs CFA
Brazzaville (République du Congo)
Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, Centre-ville
RCCM: CG-BZV-01-2018-B14-00006

DESIGNATION DU COMMISSAIRE A LA SCISSION

Aux termes du Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du treize août deux mil vingt de la société «Energie Electrique du Congo», en abrégé «E²C», ci-dessus plus amplement énoncée, déposé au rang des minutes de Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire de résidence à Brazzaville (Congo), le dix-huit septembre deux mil vingt et enregistré à Brazzaville, le dix-huit septembre de la même année à la recette des Impôts de Ouenzé, sous le Folio 170/2 numéro 1407, les administrateurs ont décidé de:

- Désigner le cabinet «RAE», représenté par Monsieur Raphaël EBANGA, Expert-Comptable, agréé CEMAC N° EC 276, en qualité de commissaire à la scission.

Dépôt légal: un exemplaire dudit acte de dépôt au rang du procès-verbal du conseil d'administration du treize août deux mil vingt a été déposé au greffe du tribunal de commerce de Brazzaville, le vingt-trois septembre deux mil vingt, pour qu'il en soit délivré tous extraits ou expéditions.
Duquel dépôt la comparante a requis acte qui lui a été octroyé et enregistré sous le numéro D 13, le vingt-quatre septembre deux mil vingt.

Pour avis et mention,
Maître Chimène Prisca Nina PONGUI,
Notaire.

COMMUNIQUÉ NÉCROLOGIQUE

Les enfants KIMBEMBE ont le regret d'annoncer le décès de leur Père KIMBEMBE Etienne, Kopa pour les intimes, Cadre de la CNSS à la retraite, ancien footballeur, entraineur et dirigeant sportif, survenu le vendredi 18 septembre 2020 à Lille, en France, des suites d'une maladie.
Le deuil se tient au N°115 de la rue Kimpandzou (Moungali), réf. Madoukou, arrêt Jeanne Vialle, derrière le Commissariat de Police de l'Arrondissement 4 (CPA 4).
La dépouille mortelle sera rapatriée à Brazzaville le dimanche 04 octobre 2020 et sera conduite à la morgue. L'inhumation interviendra le mardi 06 octobre 2020.
Le programme des obsèques vous sera communiqué ultérieurement.

Avis d'Appel d'offres National: AAON 002

N°: F-AON-002-LNSP-CGMP-2020

REPUBLIQUE DU CONGO
MINISTERE DE LA SANTE, DE LA POPULATION, DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET DE L'INTEGRATION DE LA FEMME AU DEVELOPPEMENT

LABORATOIRE NATIONAL DE SANTE PUBLIQUE

Fourniture et livraison à Brazzaville de deux (2) bus de transport du personnel au Laboratoire National de Santé Publique

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans La Semaine Africaine, Les Dépêches de Brazzaville et Le Patriote du 10 septembre 2020.
2. Le Laboratoire National de Santé Publique a obtenu, dans le cadre du Budget de l'Etat congolais, des fonds, afin de financer son budget d'investissement exercice 2020, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché de deux bus de transport du personnel.
3. Le Laboratoire National de Santé Publique sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir: de deux bus de transport du personnel.
4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics, et ouvert à tous les candidats éligibles.
5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du Laboratoire National de Santé Publique et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après: Boulevard Denis SASSOU-NGUESSO, Face Palais du peuple, centre-ville Brazzaville, de 09 heures 00 à 14 heures 00.
6. Les exigences en matière de qualification sont: voir DPAO n°5.1 du présent DAO. Une marge de préférence applicable à certaines fournitures fabriquées dans les Etats membres de la CEMAC sera octroyée aux candidats éligibles. Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.
7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-après: Laboratoire National de Santé Publique. Boulevard Denis SASSOU-NGUESSO, face Palais du peuple, centre-ville Brazzaville, République du Congo, contre un paiement non remboursable de 200.000 F. CFA. La méthode de paiement sera paiement en espèces contre remise d'un reçu. Le document d'Appel d'offres sera adressé par dépôt du dossier physique en format papier et électronique.
8. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après: Laboratoire National de Santé Publique, Boulevard Denis SASSOU-NGUESSO, République du Congo, face Palais du peuple, centre-ville Brazzaville, au plus tard, le 17 octobre 2020, à 12 heures. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.
9. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à l'adresse ci-après: Laboratoire National de Santé Publique, Boulevard Denis SASSOU-NGUESSO, face Palais du peuple, centre-ville Brazzaville, République du Congo, au plus tard le 17 octobre 2020, à 13 heures. Les offres doivent comprendre une garantie d'offre d'un montant de 1.200.000 F. CFA. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 90 jours, à compter de la date limite de soumission.

L'adresse à laquelle est fait référence ci-dessus est:
Bureau: Laboratoire National de santé Publique
Boulevard Denis SASSOU-NGUESSO, face Palais du peuple, centre-ville, République du Congo
Téléphone: (00 242) 06 658 55 27 / 06 666 51 78
E-mail:fabien.niama@gmail.com/ justinbayeckolangouma@yahoo.fr

Fait à Brazzaville, le 16 septembre 2020.

Le Président de la Cellule des Marchés Publics.

Pr Fabien Roch NIAMA

LA SEMAINE AFRICAINE

Bihebdomadaire d'information générale, d'action sociale et d'opinion, s'inspirant de la Doctrine Sociale de l'Eglise Catholique
Siège: Bd. Lyautey (en face du CHU)

Journal édité par la Commission Episcopale des Moyens de Communication Sociale.
B.P. 2080 - BRAZZAVILLE -

Président:
Mgr Miguel Angel OLAVERRI,
Evêque de Pointe-Noire

Vice-Président
Mgr Anatole MILANDOU
Archevêque de Brazzaville

Directeur de Publication / Rédacteur en chef:
Albert S. MIANZOUKOUTA
Rédacteurs en chef adjoints:
Véran Carrhol YANGA (Secrétaire de rédaction)
Tel: (242) 06.668.24.72 / 01 116 63 33

Aristide Ghislain NGOUMA
(Responsable page internationale)
Tel: (242) 05 500 77 77/ 06 610 77 77

Cyr Armel YABBAT NGO
(Responsable pages nationales)
Tel : (242) 05 500 77 68 / 06 661 98 43

Infographisme:
Atelier: La Semaine Africaine
Service Commercial:
Brazzaville:
Tél.: 06.889.98.99 / 05.528.03.94
Pointe-Noire:
Direction: Tel:05 557.02.03 / 06 985.41.79

Service commercial: 05 553 16 93 / 06 671 44 05

E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr
Site Internet:
www.lasemaineafricaine.net

PARLEMENT

L'état d'urgence sanitaire prorogé pour la neuvième fois

Face à la progression de la pandémie de COVID-19, les deux Chambres du Parlement ont procédé le 26 septembre dernier à la prorogation, pour la neuvième fois, de l'état d'urgence sanitaire en République du Congo, pour une période de vingt jours supplémentaires, conformément à la Constitution.

Cette prorogation intervient après avis du Comité des experts et au terme de l'évolution des mesures prises par le Gouvernement. Il a été constaté que la COVID-19 continuait de se répandre dans le pays.

Pour cela, une nouvelle prorogation de l'état d'urgence sanitaire en vigueur et qui arrivait à terme le 28 septembre 2020, a été jugée indispensable.

La crise est loin d'être totalement éradiquée dans le pays. Pour continuer à lutter contre la pandémie, le chef de l'Etat a sollicité du Parlement l'autorisation de proroger pour la neuvième fois l'état d'urgence de vingt jours, déclaré le 31 mars dernier.

Pour Isidore Mvouba, la situation est des plus préoccupantes au moment où le monde a atteint le chiffre mythique d'un million de décès dûs à la COVID-19. *«Le virus, tel un phoenix qui renaît de ses cendres, redouble d'ardeur et de virulence dans les pays nantis qui avaient pourtant pris les dispositions appropriées pour circonscrire son impact…Un simple relâchement des gestes barrières a fait repartir à la hausse l'extension du fléau, en contaminant cette fois, la composante juvénile qui était épargnée jusque-là»,* a-t-il déclaré.

Le président de l'Assemblée nationale s'est réjoui des statistiques quelque peu encourageantes enregistrées dans

Isidore Mvouba

le pays qui vient de franchir le seuil de 5000 cas positifs répertoriés et de 89 décès.

Pour lui, le Gouvernement vient de prendre des mesures qui sont de nature à sortir les Congolais du stress, de l'angoisse du quotidien, de la difficulté des transports et de la psychose générale constatée à l'approche de l'heure du couvre-feu.

Il a estimé que la levée du couvre-feu à l'intérieur du pays et son réaménagement à Brazzaville et Pointe-Noire, est une décision appropriée qui réjouit et soulage tous les Congolais. *«Ces allégements ne remettent pas en cause l'application des mesures barrières édictées par les pouvoirs publics».*

Pourtant, *«l'état d'urgence sanitaire doit se poursuivre pour maintenir à flots le niveau des résultats positifs plutôt satisfaisants obtenus à ce jour dans la lutte contre la pandémie à nouveau coronavirus»,* a-t-il poursuivi.

Et d'ajouter: *«une vigilance de tous les instants doit être de mise pour contenir, les coups de boutoir du coronavirus, pour ne pas connaître le sort des pays du centre qui vivent actuellement un rebond de la pandémie dans l'émoi du quotidien».*

Isidore Mvouba a fait savoir que la prorogation de l'état d'urgence sanitaire est un acte d'une grande responsabilité des décideurs, des élus du peuple, de la Force publique, du personnel de santé et de la population. *«La responsabilité de chacun est de veiller sur l'autre. Soyons solidaires, luttons de manière énergique contre la culture de déni de certains de nos compatriotes qui osent affirmer que le coronavirus est une invention des gouvernants»,* a-t-il dit.

Au Sénat, Pierre Ngolo a indiqué que la reconduction de l'état d'urgence sanitaire constitue, *«la seule vraie disposition de protection de la population, devenue de plus en plus critique, à l'égard des mesures restrictives de ses libertés».*

Il a appelé les sénateurs à avoir à cœur la gravité de la situation sanitaire que vit le monde. *«Cette prorogation est une précaution nécessaire qui doit engager tous les citoyens à se positionner comme acteurs principaux du combat contre la pandémie de COVID-19. C'est un combat de tous, un combat sans répit tant qu'il n'est pas établi que ce fléau qui n'épargne personne est véritablement vaincu»,* a affirmé Pierre Ngolo qui pense que l'assouplissement de certaines restrictions ne devrait pas permettre une mauvaise exploitation d'une certaine liberté retrouvée.

«De nombreux exemples vécus à travers le monde montrent bien la particulière capacité de rebondissement de la pandémie. Développons davantage

Pierre Ngolo

la discipline, respectons strictement les règles édictées pour ne pas créer les conditions d'un reconfinement plus dur et plus difficile à supporter. Si tous nous veillons à respecter la distanciation physique, à nous laver les mains régulièrement, à porter le masque, à couvrir la bouche et le nez, et à nous tenir toujours informés, nous pouvons collectivement briser les chaînes de transmission. Si par des comportements désinvoltes, nous devions laisser s'envoler la propagation, l'Etat sera dans l'obligation d'exercer son autorité aux dépens des libertés individuelles. Prenons tous l'engagement de vaincre la pandémie du coronavirus», a précisé le président du Sénat.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Droit de réponse de la société Energie Electrique du Congo (E2C)

Dans sa parution en ligne du 02 septembre 2020 d'un article intitulé «ENERGIE ELECTRIQUE DU CONGO (E2C): Les compteurs de la discorde», article mettant en cause l'opération de la pose des nouveaux compteurs, en affirmant que des agents E2C extorqueraient des fonds aux clients dans le but de financer l'Opération Pose Compteurs, la Direction Générale d'Energie Electrique du Congo regrette cette déformation des faits et tient à éclaircir l'opinion publique sur la question.

A titre de rappel, des spots télédiffusés en français, lingala et kituba avaient relayé l'information selon laquelle, la Société Energie Electrique du Congo (E2C) a mis en œuvre, depuis le 10 décembre 2019 à la Direction d'Exploitation de Brazzaville et le 14 janvier 2020 à la Direction d'Exploitation de Pointe-Noire, une Opération d'Inventaire Physique des consommateurs d'Electricité et Pose des Compteurs Basse-tension.

Au cours de cette opération, les équipes des agents enquêteurs en binôme affectés au niveau de toutes les Agences commerciales se déploient sur le terrain munis de toutes les accréditations afin de relever l'identité des consommateurs ainsi que les informations sur les caractéristiques administratives et techniques des branchements.

Par la suite, une équipe des techniciens effectue un deuxième passage au point de livraison pour la pose des compteurs à ceux qui en sont dépourvus et procède à la mise en conformité technique.

Cette Opération a pour objectifs:

-Mettre à jour le fichier clientèle par l'identification de tous les consommateurs d'électricité ;

-Détecter et traiter toutes les anomalies administratives et techniques par:

• Le changement des compteurs et tableaux bois défectueux;

• La mise en adéquation des puissances souscrites des abonnés par rapport aux réglages des disjoncteurs ;

• La pose des compteurs chez tous les clients facturés au forfait afin d'éradiquer cette anomalie ;

-Insérer dans le fichier Gestion Clientèle des consommateurs d'électricité non connus dans ce fichier (ou pour les cas de séparations des branchements) par l'édition des factures d'avance sur consommation relatives au contrat d'abonnement ayant la puissance souscrite de 3 kW pour un montant de 26 440 F. CFA ;

- Géolocaliser les points de livraison et mettre à jour la cartographie pour une meilleure localisation de la Clientèle dans le but de faciliter les opérations de relève des index, de distribution des factures et de recouvrement des créances auprès de ladite clientèle.

Contrairement aux allégations mentionnées dans le journal «LA SEMAINE AFRICAINE» paru le 02 septembre 2020, les compteurs posés chez les clients le sont gratuitement. Le compteur est une propriété de E2C servant à quantifier l'énergie électrique de ses clients et ne peut être un équipement à vendre. E2C récupère le compteur à la résiliation du contrat le liant au client faute d'un successeur immédiat au point de livraison.

Les personnes qui se présentent auprès de la clientèle E2C, pour exiger ou demander de l'argent sont des escrocs, des malfrats que nous dénonçons plusieurs fois dans les médias, et qui sont souvent écroués par la Force publique. A ce jour, ils sont au nombre de vingt-deux (22).

Nous déclinons toute responsabilité quant aux sommes en espèces ou chèque remises par les clients sur le terrain aux tierces personnes. E2C rappelant toujours à sa clientèle de se rapprocher des caisses pour toutes opérations de paiement contre remise d'un reçu informatisé, ce qui facilite le traitement des réclamations le cas échéant.

Nou aurions souhaité que LA SEMAINE AFRICAINE ou d'autres médias puissent obtenir la version de E2C pour faire respecter l'équité dans le traitement de l'information

Editorial

Electricité

Nous avons publié un article faisant état de l'émotion des usagers contre la pose, moyennant payement, de nouveaux compteurs électriques (La Semaine Africaine N°3996, pp 1 et 3). La société distributrice de courant fait savoir que ces compteurs, modernes, sont plus fiables. Dans tous les cas, l'évolution des technologies est intégrée dans celle des nations à laquelle elle est même liée. Les compteurs électriques sont restés les mêmes, ou presque, depuis les indépendances, il est temps qu'ils changent. Mais ce n'est pas un changement pour le seul objectif de satisfaire à un effet de mode.

Nous avons reçu un droit de réponse de la société E2C (Ci-contre). Auparavant, nous avions été reçus en audience très cordiale par le Directeur général de la société nous demandant, en gros, de ne pas nous faire les rapporteurs automatiques des seuls ragots de rue. De vérifier auprès de la source, la société elle-même, toute information douteuse ou de nature à susciter de vaines polémiques. La société se bat avec des moyens limités par le contexte, pour améliorer le quotidien de ses abonnés, nous a-t-on assuré.

Elle remplit sa part d'obligations parfois à coups de solutions originales et d'abnégations de ses agents dévoués. Compliquer son travail par le colportage des seuls bruits de quartier ne va pas dans le sens de l'amélioration des choses. D'autant qu'aux racontars des uns et des autres, il faut aussi faire le compte avec le travail des escrocs qui, profitant de la situation anxiogène du moment, viennent imposer de fausses taxes, opérer de faux raccordements, promettre des faux rabattements, etc…

Nous avons écouté toutes ces précisions et donnons acte à notre société de distribution de la volonté de bien faire. Il nous a même été malicieusement rappelé que tout est à l'enseigne de tout dans le pays: on ne peut exiger de la seule société d'électricité le fonctionnement parfait que nous ne voyons ni dans la distribution de l'eau, dans l'offre des soins de santé ni même dans la mise en marche impeccable… des caméras de télévision (et même de parution de nos journaux, si prompts à dénoncer) ! Nous avons encaissé ces piques, faites dans une ambiance bon enfant. Mais l'essentiel est ailleurs.

Il n'est pas dans la nature de La Semaine Africaine de hurler avec les loups ou de remplir ses colonnes des seules dénonciations. Mais nous n'avons pas vocation non plus à ne rapporter que les grattages de nombril de ceux qui dirigent. L'électricité, l'eau, la santé sont de vrais problèmes au Congo. Ils sont source de mécontentement. Mais l'usager s'en tient à une logique simple, d'ailleurs à la base du contrat incontournable: on paye, on reçoit son service. Et c'est tout !

Les délestages, les baisses dangereuses de tension, les poteaux surchargés, les ruptures intempestives, les factures gonflées, etc…, l'usager les constate mais il n'est pas forcément appelé à les interpréter ni à leur trouver des excuses. Quand on ne paye pas ses factures, on se voit privé de fourniture électrique, normal. Mais quand on les paye…? La société d'électricité accomplit son travail au mieux. Elle affronte des problèmes multiples. Elle cumule aussi, c'est vrai, les arriérés de payement d'abonnés indélicats, parmi lesquels…l'Etat et les administrations publiques!

Mais nous sommes un journal; nous sommes le miroir d'une opinion parfois injuste, mais qui dit son ressenti des situations politiques, économiques et sociales. Il nous a été promis de nous mettre d'accord sur les modalités d'une interview sur les problèmes les plus récurrents, les solutions qui y sont apportées, les perspectives d'un avenir qui tiendra toujours compte de l'agrandissement exponentiel de nos villes. Et donc de nos besoins. Nous y reviendrons.

Albert S. MIANZOUKOUTA

ANNIVERSAIRE

Chine: 71 ans de prospérité et de progrès soutenus

C'est le 1er octobre 1949 que le leader Mao Tsé-Toung proclama la République populaire de Chine. Cette date permet chaque année de faire le point des avancées réalisées et des progrès accomplis dans le développement de ce vaste pays, le plus peuplé du monde

L'Ambassade de Chine à Brazzaville a convié les journalistes à une courte manifestation lundi 28 septembre, à son siège du Boulevard Lyautey. Date anticipée, cercle de convives restreint, pas de banquet fastueux comme par le passé récent, thermo flash et gel hydroalcoolique: le coronavirus qui impose des gestes barrières est passé par là !

L'ambassadeur de Chine au Congo, M. Ma Fulin, l'a souligné dans son mot: *«Depuis le début de cette année, le monde entier est frappé par la Covid-19, pandémie la plus sévère jamais connue depuis 100 ans et la plus sérieuse urgence majeure de santé publique que la Chine nouvelle n'ait jamais connue depuis sa fondation»*.

Le diplomate s'est félicité que le virus, que d'aucuns présentent comme chinois, ait été vaincu dans le pays même grâce à une action vigoureuse et un élan de solidarité pour sauver des vies à l'extérieur. *«Malgré l'immense pression à laquelle elle fait face dans la prévention et le contrôle de la pandémie à l'intérieur du pays, la Chine a apporté, au mieux de ses capacités, des soutiens à la communauté internationale»*.

Les journalistes

M. Ma Fulin s'est loué des efforts soutenus qui ont fait passer en 71 ans une nation de 1milliard 400 millions de personnes d'un état semi-féodal et semi-colonial à la deuxième puissance mondiale qu'elle représente aujourd'hui. *«Les grandes réalisations que la Chine a accomplies au cours des 71 années qui ont suivi sa fondation n'étaient pas le résultat d'une chute du ciel et encore moins d'un don des autres, mais d'un travail acharné, d'une sagesse et d'un courage du peuple chinois sous la direction du Parti communiste chinois»*, a dit dans le sourire courtois le diplomate chinois.

M. Ma Fulin a conclu en promettant de plus amples éclaircissements sur les dommages subis par la route Ketta-Djoum (à la frontière avec le Cameroun), inaugurée seulement en 2016. Tout en assurant que les défauts observés sont dûs à une pluviométrie insistante au cours des dernières semaines et pas une volonté de contrefaçon, il a promis que si les enquêtes devaient révéler des légèretés de la part de la Powerchina International group limited, celle-ci *«sera punie» !*

Albert S. MIANZOUKOUTA

SOCIAL

Ras-le-bol des «laissés-pour-compte»

La colère gronde dans certaines franges de l'administration publique et parapublique. L'accumulation d'arriérés de salaire et les promesses non tenues font monter la tension. Les autorités sont accusées de ne pas être à l'écoute.

Mercredi 23 septembre dernier, les portes et guichets des services de la Société des postes et de l'épargne du Congo (SOPECO) étaient hermétiquement fermées. Les travailleurs en ont eu littéralement marre de ne pas être entendus par la direction générale de leur entreprise et le ministère de tutelle, malgré plusieurs déclarations alertant sur leurs revendications. De l'avis général, la grève illimitée et sans service minimum déclenchée par l'intersyndicale des travailleurs a, en effet, été largement suivie.

Les agents de la SOPECO entendent ainsi protester, à en croire Stell Gabiot, secrétaire chargé de la communication de l'intersyndicale, contre une équipe et une tutelle ministérielle *«incapables de tenir leurs engagements»*. Au centre de leurs préoccupations *«les salaires impayés aujourd'hui à 20 mois, le blocage de la rémunération à l'indice 162»*. Ils dénoncent aussi *«le licenciement abusif de six syndicalistes»*. C'est la énième fronde sociale des travailleurs de la SOPECO. A l'hôpital général de Dolisie, le personnel en a eu assez aussi de travailler sans être payé. Il estime ses arriérés de salaires à 16 mois. Les négociations avec la direction ayant échoué, le syndicat a déclenché une grève lundi 21 septembre dernier.

La magistrature n'est pas épargnée. Le siège de la Primature a été, mardi 22 septembre, le théâtre de protestations sans dégâts des élèves magistrats appelés auditeurs judiciaires, en attente d'une formation initiale depuis 2014. Ils étaient venus s'enquérir des perspectives d'avancement de leurs dossiers. En juin dernier, 334 dossiers avaient été retenus par un comité interministériel et devaient par la suite permettre à leurs détenteurs d'aller suivre immédiatement une formation à l'étranger. Mais, le Premier ministre ne les aurait pas reçus, alors qu'il l'avait fait en septembre 2018 en leur promettant de mettre tout en œuvre pour qu'une solution définitive soit trouvée au plus tôt. Jusque-là rien, d'où leur colère.

Autre corps social fatigué des simples promesses non réalisées: les enseignants vacataires et prestataires qui appellent le Gouvernement au respect du protocole signé le 27 septembre 2018. Ils ont organisé jeudi 17 septembre 2020 un sit-in bruyant devant le ministère des Finances, pour réclamer le paiement de six mois d'arriérés de bourse ainsi que la publication des textes d'intégration bloqués… 4160 enseignants sont concernés. Leur apport permet de couvrir le déficit en personnel enseignant dans le pays. *«Si nos revendications ne sont pas prises en compte»,* déclare Christian Madila, secrétaire général de la Coordination des diplômés des écoles professionnelles de l'enseignement (CDEPE), *«nous allons boycotter l'année scolaire 2020-2021»*.

«La crise avec les enseignants n'est pas bien gérée. Elle dure déjà depuis des années», admet une autorité.

Le malaise des *«laissés-pour-compte»*, comme ceux-ci se considèrent, est de plus en plus perceptible et les manifestations pourraient devenir plus nombreuses et plus récurrentes. D'autant qu'aux revendications sociales s'ajoute la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19 qui est en train d'appauvrir les populations et de déstructurer le tissu social. Un mal pernicieux s'est installé depuis plusieurs années, analysent nombre d'observateurs. Le temps est venu de chercher le remède...

Jean ZENGABIO

COVID-19

La rentrée scolaire de tous les dangers !

Six mois après son apparition, l'épidémie de COVID-19 gagne du terrain au Congo qui a franchi le seuil des 5000 cas positifs répertoriés et de 89 décès. Une statistique peu encourageante malgré un nombre de cas guéris qui s'élève à 3995. Réunie pour la huitième fois le 25 septembre 2020 par visioconférence, sous l'autorité du président de la République, la Coordination nationale de gestion de la pandémie de COVID-19 a adopté des mesures nouvelles et reconduit quelques anciennes qui sont loin de faire l'unanimité au sein des populations des deux grandes villes du pays: Brazzaville et Pointe-Noire. Tout comme, elle ne s'est pas exprimé sur la gestion du transport en commun à la veille de la rentrée des classes prévue pour le 12 octobre prochain.

Bruno Jean-Richard Itoua

Anatole Collinet Makosso

Nicephore Fylla de Saint-Eudes

Parmi les mesures nouvelles figurent, l'autorisation des entraînements des équipes sportives et les rencontres nationales sans public ainsi que les matchs internationaux; l'ouverture des marchés domaniaux pendant cinq jours dans la semaine (lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi) pour les villes de Brazzaville et de Pointe-Noire. Pour les autres départements, elle est fixée à six jours; la levée du couvre-feu dans les dix départements de l'intérieur du pays. Par contre, il est réaménagé à Brazzaville et à Pointe-Noire où il s'appliquera désormais de 23 heures à 5 heures du matin. Ce qui n'est pas du goût des populations de ces deux villes qui s'interrogent sur la nécessité de maintenir cette disposition. Certes, on dénombre le plus grand nombre de cas positifs dans ces villes, mais il est en net recul. Aucun de ces deux villes ne compte plus de 800 cas. Le pays n'a plus que 1090 cas suivis rétablis entre plusieurs départements.

La situation épidémiologique s'est améliorée considérablement. A son actif, la prise de conscience de la population ou le manque de test? En tout cas, les populations souhaiteraient voir le couvre-feu levé sur l'ensemble du territoire national, surtout à la veille de la rentrée scolaire fixée pour le 12 octobre prochain. La coordination a passé sous silence la problématique du transport en commun. En effet, il est fait obligation dans le cadre des mesures barrières de respecter la distanciation physique. Pour cela, les bus et taxis ont l'obligation de ne transporter qu'un nombre réduit de passagers.

Or, il faut craindre de voir d'énormes files d'attente aux arrêts de bus et, surtout, l'expansion du phénomène des demi-terrains qui ont fait leur preuve pendant la période de confinement ou la course s'élevait à 1000 F.Cfa. Une pratique non autorisée pourtant par les autorités municipales. D'où une implication rigoureuse de la Force publique.

Des bousculades pourront être observées au mépris des mesures sanitaires. L'heure presse. La plupart des bus de la STPU sont en arrêt. Ceux existant ne pourront répondre aux attentes non seulement des élèves et étudiants, mais aussi de la population dans son quotidien.

Le pire est donc à craindre. En réalité, si les choses restent en l'état, les arrêts de bus ne se transformeraient-ils pas en des lieux de contamination du virus?

A noter que la Coordination nationale a, au cours de cette réunion, reconduit certaines mesures telles que la prorogation de l'état d'urgence sanitaire pour une nouvelle période de vingt jours, à compter du 28 septembre 2020; l'interdiction des promenades en groupe de plus de trois personnes sur les voies et espaces publics notamment la corniche et les alentours des stades de Brazzaville ainsi que les bords de l'océan atlantique à Pointe-Noire et dans le Kouilou; l'interdiction de l'installation sur la voie et les espaces publics de chapiteaux destinés à accueillir les personnes, etc.

Pour le commun des mortels, interdire les promenades en groupe de plus de trois personnes sur les voies et espaces publics, revient à dire qu'il faudrait aussi revoir le nombre des passagers dans les transports en commun, dans les églises, les marchés où les écoles. Quatre personnes peuvent marcher ensemble tout en respectant les gestes barrières.

En plus, maintenir l'interdiction des rassemblements de plus de 50 personnes, renvoie à la problématique de la reprise des cours dans les écoles et à l'Université où les effectifs sont pléthoriques. Comment fonctionneront les écoles ou les facultés?

Les facultés comptent plus de 1000 étudiants par niveau. Des écoles professionnelles regorgent de salles de plus de 200 apprenants, tout comme certaines classes dans le primaire et le secondaire d'enseignement général. Comment répartir ces salles avec une moyenne de 50 élèves ou étudiants? Pour combien d'heures par semaine? La disponibilité des enseignants et, surtout, des vacataires qui ne sont pas déjà payés est-elle acquise? Comment s'effectueront les cours par rotation des vagues? Combien de vagues y aurait-il? Comment se passeront les récréations? Les apprenants resteraient-ils dans leurs salles de classe ou braveraient-ils l'interdiction de la mesure de rassemblement de plus de 50 personnes pour se retrouver dans les cours à jouer? Ces questions et d'autres annoncent une rentrée difficile pour le moins.

Cyr Armel YABBAT-NGO

COVID-19

Les leçons à tirer de la gestion de la pandémie

Le 14 mars 2020, le Congo enregistrait son premier cas de COVID-19 importé d'Europe. Ce fut le début d'une crise sanitaire sans précédent qui mettra à nu les faiblesses de notre système sanitaire longtemps critiqué.

Face à la nature du virus, le personnel soignant est déboussolé. Nombreux étaient aussi ceux qui avaient déserté leurs différents lieux de service. Le Gouvernement a eu du mal à gérer la crise. Les critiques fusent de partout. Le pays manque de tout: les respirateurs, les masques, les gants, les gels hydro-alcooliques, etc.

On notait aussi une insuffisance des lits et la difficulté pour le Gouvernement de mettre en place des centres de prise en charge des malades. La situation est rocambolesque. La solidarité nationale est sollicitée. Deux fonds sont créés et les donateurs se multiplient.

Mal équipé, le personnel soignant refuse de prendre les risques. Dans son message à la nation du 30 avril, le chef de l'Etat a invité tous ceux des médecins qui se seraient éloignés de leur serment d'hyppocrate, de retrouver le chemin du devoir, *«pour soulager leur conscience de la lourde incrimination de non-assistance à personne en danger».*

Une prime spéciale supposée exprimer la reconnaissance de la nation vis-à-vis des professionnels en première ligne contre la COVID-19 est promise par le Gouvernement. Elle ne sera jamais payée.

Un premier don composé d'équipements et de matériels de protection est reçu de la part du milliardaire chinois Jack Ma.

Le protocole sanitaire fait débat: la chloroquine est au centre des priorités des Congolais qui se lancent dans l'automédication. Le produit est en rupture dans les pharmacies. *«Nous n'allons pas quand même les mettre dans la rue. Je ne sais pas dans quelle institution on traite des gens, en mettant les protocoles à la disposition du public. C'est une manière de favoriser l'automédication»,* indiquait Alexis Elira Dokékias, président de la sous-commission prise en charge, au cours de la réunion de Comité technique de la riposte contre la COVID-19, tout en se réjouissant de la pénurie de la chloroquine dans les pharmacies

La mise en place d'un Comité scientifique et d'une coordination nationale de riposte contre la COVID-19 est annoncée par le chef de l'Etat le 28 mars, lors de son premier message à la nation. Les cas de contamination augmentent. Les malades désertent les hôpitaux publics qui se vident.

Dans cette gestion de la pandémie, il est à regretter les cas de décès qui sont attribués parfois à tort à la COVID-19. Il se dégage une impression que les Congolais ne peuvent plus tomber malades d'autres pathologies. Dès qu'un patient se présente à l'hôpital, soit il n'est pas reçu, soit il est immédiatement transféré au centre de prise en charge des contaminés du COVID-19 sans un examen préalable

Par ailleurs, tout malade atteint de la grippe, du rhume ou de la fièvre avec une température au-dessus de 37 était suspect. La prise en charge des malades devenait un casse-tête chinois. Abandonnés, nombreux sont aussi morts par négligence. Néanmoins, il est aussi à déplorer le fait que la prise en charge des cas de COVID-19 ne soit pas totalement gratuite comme annoncé par le Gouvernement, notamment en ce qui concerne les comorbidités qui ont enregistré plus de décès.

Les cliniques privées qui, malheureusement n'étaient pas autorisées à prendre en charge les malades de COVID-19 jusqu'à la signature le 10 juillet dernier, entre l'alliance du secteur privé de la santé et le ministère de la santé d'un protocole sanitaire pour la prévention et la prise en charge des malades de la COVID-19.

A noter qu'au début de la pandémie, la plupart des décès lié à la COVID-19 étaient attribués au secteur privé qui, pour le ministère de la Santé, envoyait au CHU-B les malades dans un stade avancé.

Des unités de pré triage sont créés dans quelques hôpitaux pour procéder au screening des cas. Le circuit est lourd. Les malades sont agacés et sont même reçus debout. Parfois saturé, le numéro d'urgence 34 34 du Centre des opérations d'urgence de santé publique (COUSP) est difficilement accessible. Les résultats des tests prennent une semaine pour être connus. La traçabilité des personnes contacts n'est toujours pas maîtrisée. Certaines personnes refusent d'aller en quarantaine ou prétextent qu'ils sont… préférant être à leurs domiciles avec les risques de contamination possible. D'autres personnes ont été extirpées de Kintelé sous la demande des représentations diplomatiques qui avaient leurs propres centres de prise en charge. Dix malades sont évacués à l'étranger.

Certains centres de traitement dédiés à la prise en charge des malades sont allés jusqu'à abandonner les malades. Le cas du personnel de la Clinique municipale Albert Léyono le 15 juillet 2020.

Autres manquements signalés ça et là: patients mal nourris; insuffisance des tests; des résultats des tests jugés douteux par certains; énorme retard dans les résultats de ces tests; logistique opérationnelle en quantité insuffisante, etc.

Le débat sur les aspirateurs refait surface. Le Gouvernement en commande 30. Malheureusement, les techniciens sont insuffisants pour leur manipulation.

Le pays continue de recevoir les dons d'équipements et de matériels de protection, tout comme il en achete aussi. La gestion de la crise est difficile. Des pénuries de médicaments sont observées dans quelques centres de prise en charge. Les comorbidités en sont les victimes. Les masques sont vendus dans les pharmacies entre 6500 et 3500 F.Cfa. Le Gouvernement prend l'initiative de faire confectionner 1000 masques réutilisables qui devraient être distribués gratuitement. Sur les avenues, les masques sont vendus à 1000 F.Cfa, puis à 500 F.Cfa aujourd'hui. Beaucoup de couturiers s'étaient aussi lancés dans la fabrication. Les masques chirurgicaux sont, quant à eux, vendus aujourd'hui dans la rue à 200 F.Cfa. Les gels hydro-alcoolisés ont aussi connu une spéculation des prix.

Ils sont nombreux, les observateurs, à se demander comment le Gouvernement gère les deniers qui lui ont été confiés dans le cadre de cette crise. La gestion des dons était tout d'abord assurée par le ministère de la Santé, avant d'être confiée au ministère de la Défense nationale.

La clinique municipale Albert Oyono

L'état d'urgence sanitaire était déclaré sur toute l'étendue du territoire national. Il est rentré en vigueur le 31 mars 2020. Depuis lors, il a été reconduit neuf fois. Un couvre-feu est instauré de 20h à 5h, puis repoussé à 22h avant d'être ramené à 20h à Brazzaville et Pointe-Noire. Ensuite, réaménagé dans ces deux principales villes de propagation du virus de 23 heures à 5 heures du matin. Quant aux dix autres départements, le couvre-feu est désormais levé.

Des restrictions sont prises au niveau des morgues et lors des célébrations de mariage. Au début de l'état d'urgence sanitaire, les autorisations de circulation sont exigées. Les check-points sont installés dans les villes et sur les routes nationales par la Force publique. Des abus sont constatés dans l'octroi de cette pièce et dans son application.

Les populations sont soumises à un véritable calvaire. Elles sont obligées de parcourir à pied des kilomètres pour aller s'approvisionner en denrées alimentaires, aller au travail ou à l'hôpital. Les marchés domaniaux sont autorisés à ne vendre que trois jours dans la semaine. Deux jours sont réservés pour leur désinfection. Un véritable échec. Les motos «Djakarta» et quelques véhicules personnels se sont lancés dans le transport en commun.

Rares étaient les personnes qui avaient pris conscience de la maladie et de son existence. D'autres, par contre, continuaient à douter tout en estimant que la maladie est une invention. Elles ont exigé de voir les malades venir témoigner.

D'où les afflux constatés dans les bars. En plein air, les gens s'exhibent sans maques en train de boire en groupe autour d'une table, sans respecter également la distanciation physique. Ils se touchent, s'embrassent et conversent sans bavettes, en se partageant même les cigarettes. En plus, aucun dispositif de lavement de mains n'est prévu dans certains bars qui acceptent les rassemblements de plus de 50 personnes pourtant interdits.

En dépit de l'interdiction, certains night clubs fonctionnent en cachette et les clients. De même, les enterrements ne se font plus dans la stricte intimité familiale. L'extérieur des morgues est redevenu comme avant, bourré de gens, de véhicules et bus pour former les cortèges funèbres.

Le pays est au ralenti. L'économie est mise à mal et beaucoup d'entreprises se voient dans l'obligation de mettre la clé sous le paillasson. Les licenciements se multiplient. La task-force instaurée pour juguler les effets de la crise n'est pas à la hauteur de ses ambitions. Les opérateurs économiques multiplient les cris de détresse sans suite, y compris les promoteurs des écoles privées qui ont vu leurs structures fermées depuis le mois de mars, tout comme celles du secteur public.

Les mesures barrières sont édictées par le Gouvernement pour se protéger contre le virus. Les populations ont du mal à les respecter. Les masques sont à peine portés correctement, la distanciation physique n'est toujours pas restée et la population peine à tousser aux creux de leurs coudes ou à utiliser les mouchoirs à jeter.

Les transports en commun sont soumis au strict respect de ces mesures barrières. La décision est boudée par les transporteurs qui évoquent l'amenuisement de leurs recettes. Une somme de 250 F.Cfa est exigée aux passagers. Les demi-terrains refont surface et les populations ne savent plus à quel saint se vouer. Les cris de cœur se multiplient en vain. Rien ne sera fait.

Dans les administrations publiques, les agents sont répartis par vagues qui travaillent en rotation. Les sports collectifs sont interdits et les compétions nationales sont arrêtées au grand dam des sportifs. Malgré cela, les Congolais se sont lancés dans la marche sur la corniche, les esplanades du stade Alphonse Massamba-Débat et du complexe Nicole Oba, etc. Chaque dimanche, on observait des foules impressionnantes qui ont fini par interpeller les autorités. La Force publique est mise à contribution pour nettoyer les lieux de ses occupants.

Malgré le couvre-feu, des actes de vol, de braquage et d'assassinat sont enregistrés. La population s'interroge et s'inquiète. Les boîtes de nuits sont toujours fermées, tandis que les bars et caves ont rouvert leurs activités sans le moindre respect des mesures barrières.

Le virus continue de circuler. A l'heure actuelle, le pays compte 5089 cas, contre 3995 guéris pour 89 décès. Le lundi 21 septembre, les cours ont repris à l'Université. Et la rentrée scolaire 2020-2021 est fixée au 12 octobre prochain. Le Gouvernement s'apprête à rendre public les nouvelles mesures. Le couvre-feu pourrait être levé à l'intérieur du pays et repoussé à 22 heures à Brazzaville et Pointe-Noire. Qu'en sera-t-il alors du transport en commun?

KAUD

Coup d'oeil en biais

Université Marien Ngouabi: le certificat médical au mépris des risques de contamination à la COVID-19

Malgré toutes les campagnes de sensibilisation contre la COVID-19, il y a eu une foule immense de nouveaux bacheliers la semaine dernière au Campus de l'Ecole normale supérieure (ENS), précisément à la Scolarité centrale. Les étudiants font la queue, sans observer les mesures barrières, pour se procurer un certificat médical leur permettant de concourir ou de s'inscrire à l'université Marien Ngouabi, alors que le coronavirus rôde toujours dans le pays. Le Gouvernement n'aurait-il pas interdit les regroupements de plus de cinquante personnes?

Les ressortissants sénégalais de Pointe-Noire dénoncent des tracasseries policières

Le journal en ligne Seneweb rapporte que les ressortissants de la communauté sénégalaise installés à Pointe-Noire seraient victimes de traitements inappropriés de la part de la Police. Ils auraient *«alerté les autorités de leur pays sur ces exactions»*, afin de trouver une issue favorable à la période difficile qu'ils vivraient dans la capitale économique congolaise.

Ces vidangeurs de WC qui embaument l'environnement

Certains vidangeurs de latrines n'ont aucun respect pour les autres. En plus d'occuper la voie publique durant les heures de pointe, obstruant généralement une bonne partie du passage, ces véhicules émettent un bruit très indisposant et dégagent des odeurs nauséabondes. Ils exposent ainsi les voisins à une pollution acoustique et atmosphérique très nocive à la santé. Ne peuvent-ils pas trouver une solution pour rendre les déchets moins puants ou les évacuer à d'autres moments?

Des clients indisciplinés dans les pharmacies

Avec le système des gardes, qui réduit le nombre de pharmacies ouvertes, le week-end c'est la bousculade aux guichets. Le désordre est créé par des clients qui se croient plus pressés que les autres. Ils arrivent, bousculent tout le monde sans égard pour leurs prédécesseurs, pour harceler les pharmaciens. Ces derniers sont parfois perdus face à la cohue.

Transport de pain: aucune hygiène dans le service

Les conditions dans lesquelles on transporte le pain vers les consommateurs laissent à désirer. Il est souvent transporté tout au long de la journée sur les motos sans aucune protection contre le soleil, les mouches, la fumée des véhicules, etc. Samedi 26 septembre, notre équipe a été témoin d'un incident au marché PK. Une des motos de transport de pain a heurté une voiture et répandu tout le pain par terre. Le conducteur a ramassé son pain et l'a remis dans le box!

Même certains services publics refusent les billets de banque fatigués

S'il y a une chose qui provoque la colère des clients au guichet de la société Energie électrique du Congo (E2C) ces derniers temps, c'est évidemment les réponses des caissiers ou caissières: *«Tu as de la monnaie»? «Ton billet est fatigué, nous n'avons pas la monnaie».* Les clients repartent frustrés. *«Qu'un service public refuse de prendre de l'argent au motif que le billet est fatigué comme si c'était un faux billet, il y a de quoi se révolter! D'autant qu'on a du mal à accepter que des personnes âgées repartent mécontentes pour s'être vu refoulées soit par manque de monnaie, soit parce que le billet présenté est déchiré puis recollé»,* se plaint un lecteur qui interpelle les premiers responsables de E2C.

Vil comportement de conducteurs de tricycles

Les engins à 3 roues font, aujourd'hui, la pluie et le beau temps dans la ville de Brazzaville. Beaucoup de conducteurs de ces engins, quand ils commettent un accident, fuient pour faute d'assurance, laissant ainsi leur victime avec ses problèmes. La route a un code qui s'applique à tous!

«Le Développement est le nouveau nom de la Paix» (Pape Paul VI)

PAIX

Réinsérer économiquement la jeunesse du Pool

L'encadrement et la formation des jeunes du Pool s'imposent dans les domaines agropastoraux. L'association des élèves et étudiants ressortissants du Pool a procédé au lancement officiel de son projet de réinsertion socioéconomique de la jeunesse du Pool 2020, grâce à l'appui financier de l'ambassade d'Allemagne au Congo. La cérémonie a eu lieu jeudi 24 septembre 2020, dans l'enceinte de la paroisse St Benoît de Nganga-Lingolo, dans la sous-préfecture de Goma Tsé-Tsé. Elle était présidée par Théophile Moyo Malanda, président du comité d'organisation du Projet de la jeunesse du Pool. On y a noté la présence d'évêques: Anatole Milandou, archevêque de Brazzaville; Louis Portella Mbuyu, évêque émérite de Kinkala; le Dr Kalle Willem Holzfuss, chargé d'affaires à l'ambassade d'Allemagne au Congo; Michel Elenga, directeur de cabinet du ministre de l'Agriculture; Albert Samba, directeur de cabinet du Haut–Commissaire à la réinsertion des ex-combattants; Léopold Missamou, secrétaire général, représentant le district de GomaTsé-Tsé et Marc Nkouka, chef du secteur agricole de Goma Tsé Tsé. Des kits agropastoraux ont été distribués.

Théophile Moyo Malanda recevant les kits agropastoraux des mains du chargé d'affaires de l'ambassade d'Allemagne le Dr Kalle Willem Holzfuss

Les kits remis se composent de plusieurs matériels, entre autres, d'outils aratoires, des semences, des alevins destinés aux activités de pisciculture et les porcins en vue de développer l'élevage des porcs. Quatre groupements évoluant dans le district de Goma Tsétsé ont été les premiers bénéficiaires de ces équipements. Ce projet va s'étendre dans d'autres districts tels que Mayama, Mindouli, Kindamba et Vindza. Le représentant du district de Goma Tsé Tsé, Léopold Missamou a encouragé cette initiative: *«De nos jours, l'encadrement et la formation des jeunes dans les domaines agropastoraux et autres s'imposent. Nous devrons mettre en œuvre des stratégies efficaces pour assurer la paix sociale des jeunes dans le Pool».*

Pour sa part, le chargé d'affaires de l'ambassade de l'Allemagne au Congo, a souligné que *«La fin d'un conflit violent n'est pas toujours synonyme de «paix», car la paix n'inclut pas seulement l'absence de lutte. Comment une société peut-elle retrouver la paix ? Un élément important est certainement la réintégration des ex-combattants dans la société civile et cela inclut la création de perspectives économiques. Cela profite non seulement aux participants directs au projet, mais aussi à la société dans son ensemble, car les tensions sont réduites et un espace de réconciliation est créé».*

A son tour, Théophile Moyo Malanda, le chef du projet s'est réjoui que *«l'aboutissement de ce projet montre la disponibilité et la détermination de voir la jeunesse du Pool s'épanouir et se réconcilier avec elle-même et son environnement. Il a affirmé que l'Eglise catholique, partenaire des premiers jours dans ce projet, est comme la boussole de l'engagement à la paix.*

Aujourd'hui, le déficit de la production agricole dans le Pool signifie que le Pool consomme plus qu'il ne produit. C'est aux jeunes de renverser cette tendance par leur ferme engagement de valoriser la terre pour mieux assurer leur lendemain meilleur», a-t-il insisté.

Mgr Louis Portella Mbuyu, évêque émérite de Kinkala, avant la distribution des équipements agricoles, a procédé à la bénédiction de ce don dans une prière réaffirmant le respect de la terre: *«Dieu a établi l'homme sur la terre pour qu'il en prenne possession et qu'il en ait la maîtrise, jusqu'à ce qu'il soit établi les cieux nouveaux et la terre nouvelle. Selon ce mot de l'Apôtre St Paul: tout est à vous, mais vous, vous êtes au Christ et le Christ est à Dieu».*

Philippe BANZ

Qui me répondra?

Bientôt la saison des champignons. Pourquoi les Congolais peinent-ils à cultiver cette denrée très nutritive et source garantie de revenu?

A.S.M (Brazzaville)

NUMERIQUE

L'essor de la finance numérique au Congo au cœur de «Brazza Fintech tour 2020»

Brazzaville abritera, du 1er au 2 octobre 2020, une conférence autour de l'impact des technologies numériques de la finance dans l'accélération du développement socio-économique. La rencontre sera placée sous le thème *«L'essor de la Fintech et les nouveaux défis socio-économiques du Congo».*

Organisée par l'association Pratic, que dirige Luc Missidimbazi, et l'Africa Fintech forum, cette rencontre a bénéficié de l'appui de plusieurs organismes et institutions, dont l'Agence de régulation des postes et des communications électroniques (ARPCE). Elle va réunir des experts congolais et africains du secteur du numérique, des banques, de la finance, des assurances et des start-up impliqués dans la fintech, cette nouvelle industrie qui déploie la technologie pour améliorer les activités financières.

«L'innovation digitale constitue, aujourd'hui, un véritable instrument en matière de création de richesses sur l'ensemble des domaines économiques et l'impact crucial du numérique est facteur d'émergence», a déclaré Luc Missidimbazi.

L'initiative s'inscrit dans le cadre de la stratégie de l'association Pratic de promouvoir et sensibiliser les communautés avec Africa fintech forum, dans le but de rassembler les professionnels de la finance et de la technologie pour un partage d'expériences.

L'édition 2020 se tient dans un contexte caractérisé par l'interrelation dynamique entre de développement des technologies financières, facteur de croissance et l'établissement de stratégie de relance économique imposée par les crises financières.

Plusieurs statistiques indiquent, en effet, des difficultés économiques et sociales qui minent plusieurs pays africains. La crise sanitaire de la COVID-19 a surpris tous les analystes économiques. Elle a accéléré et accentué les conséquences lourdes de la crise sur l'économie congolaise, générant de nouveaux défis économiques et sociaux.

Dans le même temps, le développement de l'écosystème des technologies financières connaît une croissance significative, malgré la faible perfectibilité de l'inclusion financière en zone CEMAC marquée par l'émergence des entreprises regorgeant d'énormes potentialités dans les services de paiement électronique et le transfert de fonds.

L'innovation digitale constitue un véritable instrument en matière de création de richesses

L'Africa Fintech tour 2020 crée donc une valeur unique pour l'industrie des fintechs à travers toutes ses activités qui se tiennent en deux jours: conférence, workshop, coaching et mentoring.

«Quel est l'état actuel de la Fintech au Congo?», «Quelles réponses peut apporter la Fintech dans le développement socio-économique du pays?», «Quelles en sont les perspectives sur le développement?» Telles sont trois principales problématiques qui seront abordées au cours de cette rencontre.

Africa Fintech Tour est une étape du parcours panafricain qui vise à réunir les acteurs de l'industrie des télécommunications, de la finance, des technologies numériques et les communautés d'innovation, coordonnée par la plateforme Africa Fintech Forum.

Au Congo, l'ONG Pratic, une plateforme des professionnels du numérique et promotrice du Salon international Osiane, est le partenaire de cette initiative.

L'édition 2020 se déroule en présentielle et en ligne sur les plateformes dédiées (web: www.africafintech.osiane.cg; Facebook @brazzafintechtour; Twitter @brazzafintechtour). Les participations en présentielle sont réservées aux invités en raison des conditions imposées par les autorités pour stopper la propagation du COVID-19.

Séverine EGNIMBA

COOPERATION

Mutualiser les expertises entre les organes de régulation des deux Congo

Le directeur général de l'Agence de régulation des postes et des communications électroniques (ARPCE) Louis-Marc Sakala et Christian Katendé, président du Collège de l'Autorité de régulation de la poste et des télécommunications du Congo de la RDC (ARPTC), ont signé mercredi 16 septembre dernier à Kinshasa un protocole d'accord pour mutualiser les expertises entre les deux organes de régulation dans leurs pays respectifs.

Les deux agences mettent en place un cadre qui portera sur tous les aspects des secteurs régulés, notamment la régulation postale, la gestion et la coordination des fréquences, les aspects juridique, économique, et technique de la régulation, et d'autres points sur lesquels les deux parties jugeront utiles d'échanger; faire la description des instances de coopération.

Prélude à ce protocole d'accord, une réunion de travail a été tenue, au cours de laquelle, les experts ont évoqué des questions d'intérêt commun, comme la gestion et la coordination des fréquences aux frontières, l'harmonisation des procédures dans les autorisations d'établissement des réseaux transfrontaliers et le Projet 2Africa de Facebook qui est le premier système de câbles conçu pour desservir l'ensemble de l'Afrique.

Les experts des deux Autorités ont présenté l'état d'occupation des fréquences à la frontière entre Kinshasa et Brazzaville. Pour le compte de la République du Congo, Wilson Bokatola, directeur des ressources en fréquences a souligné: les difficultés rencontrées dans l'exploitation du premier dividende numérique (la bande de 800MHZ) dues à l'exploitation non coordonnée de cette bande entre les parties; les perturbations relevées sur les fréquences réservées à la navigation aérienne dues aux produits d'intermodulation des certaines stations radio FM notamment Sango Malamu, RTVA et RAGA émettant respectivement sur les fréquences 104.5MHz, 90.8MHz et 90.5MHz; l'impossibilité d'exploitation de certains canaux de la bande 2100MHZ à Brazzaville due à la présence des signaux de la RDC sur la même bande.

Luc Lukomba, responsable du Contrôle des fréquences, représentant la RD Congo, a pointé du doigt l'occupation sur les deux dividendes numériques par les chaines de télévision de la République du Congo émettant depuis Brazzaville, à savoir: DRTV Force OneNE, CCTV et Top TV. Ces canaux

Louis Marc Sakala et Christain Katendé

étant réservés au déploiement de la 4G, ces chaines de télévision sont tenues de migrer vers les canaux dédiés à la télédiffusion, conformément aux engagements de la République du Congo. Compte tenu de l'importance des problèmes relevés, les experts ont recommandé au comité de coordination la tenue d'une première réunion dès la première quinzaine du mois d'octobre 2020 à Brazzaville, en vue de cibler les sous-bandes jugées importantes à ce jour pour lesquelles les attributions seraient coordonnées entre les deux pays afin de garantir à chacun l'utilisation optimale du spectre radioélectrique; fixer les paramètres techniques et les conditions d'utilisation des sous bandes de fréquences réservées au déploiement des réseaux mobiles, au cours d'une réunion étendue aux opérateurs de téléphonie mobile des deux pays; organiser à Kinshasa une deuxième réunion qui prendra en compte les fournisseurs de services internet, utilisateurs des fréquences radioélectriques à Brazzaville et à Kinshasa; rendre fluide la communication entre les Autorités de régulation via les organes prévus dans le Protocole d'accord entre les parties, en cas de problèmes et /ou difficultés rencontrées à Brazzaville ou à Kinshasa lors des mesures de terrain suite aux brouillages de certaines sous-bandes de fréquences réservées aux Services Terrestres (Fixes et Mobiles) et aéronautiques (Fixes et Mobiles).

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

GUINEE

Des crises sociales et des tensions politiques en succession

Alors que l'actualité du pays est dominée ces jours-ci par la campagne électorale comptant pour la prochaine présidentielle, la Guinée traverse une période de fortes tensions, notamment sur le plan social. Le pays est en effet secoué par un climat de crise de plus en plus croissant et le pouvoir donne l'impression de l'ignorer. Massacres de 2009, tension politique, torchon brûlant entre l'Eglise et le gouvernement, c'est le visage actuel de la Guinée qui peine à rétablir la confiance dans la vie quotidienne de ses filles et fils.

Le Collectif des parents des victimes du massacre attend toujours que justice soit faite

Les filles et fils de la Guinée attendent la tenue d'un procès concernant les massacres du 28 septembre 2009 dont la promesse avait été faite pour cette année 2020. Onze ans après, les victimes n'ont toujours pas obtenu justice malgré les promesses réitérées du gouvernement. Les Etats-Unis d'Amérique, la France et l'Union européenne mettent la pression et *«exhortent le gouvernement guinéen à tenir un procès dans les plus brefs délais»*. L'instruction a été clôturée depuis fin 2017 et 13 accusés doivent être jugés par le tribunal de première instance de Dixinn statuant en matière criminelle. Mais faute d'avancée significative, les partenaires de la Guinée réfléchissent à d'autres voies de recours.

En janvier, le ministre de la Justice avait promis l'ouverture d'un procès pour juin 2020. Trois mois plus tard, il n'y a toujours rien. L'Union européenne a débloqué plus de quatre millions d'euros, principalement en soutien aux victimes d'après Josep Coll, chef de la délégation de l'institution en Guinée. Le diplomate annonce que son institution continuera d'intervenir financièrement et de plaider pour un procès.

Moussa Dadis Camara

Le budget et le lieu du procès ont été fixés. Sékou Keïta, chargé de communication au ministère de la Justice, assure que tous les obstacles matériels ont été levés et qu'il revient maintenant au procureur de Dixinn, Sidi Souleymane Ndiaye de l'organiser. Ce dernier dit régler actuellement les dernières formalités indiquées par le code de procédure pénale.

La Fédération internationale des droits de l'homme, partie civile dans le procès, affirme que *«sans actes concrets pour qu'un procès s'ouvre d'ici la fin de l'année 2020, le Bureau de la procureure de la Cour pénale internationale (…) doit prendre les mesures nécessaires et ouvrir une enquête, en application du principe de complémentarité»*.

Le jour de ce massacre, des éléments des forces armées guinéennes sous la junte du capitaine Moussa Dadis Camara dirigeant de l'époque, avaient pris d'assaut un stade de la capitale Conakry, où s'étaient réunis plusieurs milliers d'opposants. Près de 160 personnes ont alors été tuées dans l'attaque et 1 400 autres blessées et plus d'une centaine de femmes ont subi des violences corporelles.

La campagne électorale pour le scrutin présidentiel du 18 octobre prochain vient de commencer et les partis politiques de l'opposition tiennent coûte que coûte à en découdre avec le parti au pouvoir. Onze candidats ont créé le Collectif des candidats pour l'alternance (CCA). Les onze formations politiques se sont entendues pour barrer la route à Alpha Condé et obtenir l'alternance en Guinée à l'issue de cette élection présidentielle.

Du côté de l'Eglise, le ton se durcit entre Mgr Vincent Coulibaly, archevêque de Conakry et le gouvernement. Le prélat dénonce les tentatives d'exproprier des terres de l'Eglise par les autorités guinéennes. L'évêque a, dans une déclaration publiée le dimanche 20 septembre, fait référence au récent cas de Kendoumayah: *«Ici, certains membres des frères de Saint-Jean, opérationnels depuis 1993, ont récemment été menacés par les habitants de la région qui revendiquent un terrain de 5 hectares entourant le siège de la communauté religieuse»*.

Nécessaire à la protection du monastère et de la prière, le territoire est considéré par le gouvernement comme un lieu propice à la construction d'un marché et donc sujet à l'expropriation. Des émeutes et tensions qui ont suivi, ont poussé la population locale à bloquer les entrées de Kendoumayah dimanche 20 septembre 2020, menaçant d'agressions physiques les religieux et d'actes de vandalisme. Mgr Coulibaly se dit être profondément préoccupé par la situation parce que ces événements ne sont pas nouveaux.

Aristide Ghislain NGOUMA

MALI

Moctar Ouane, civil, Premier ministre de transition

Après la prestation de serment du président de transition, le colonel major à la retraite Bah N'Daw et de son vice-président le chef putschiste colonel Assimi Goïta, officiellement rentrés en fonction vendredi 25 septembre dernier, après leur prestation de serment à Bamako, le tout nouveau président de transition a désigné dimanche 27 septembre dernier Moctar Ouane, Premier ministre de transition.

Moctar Ouane

Ancien ministre des Affaires étrangères, le nouveau chef du gouvernement malien est un civil. Le Président de transition répond à la demande de CEDEAO qui exigeait la nomination d'un civil à la tête du Gouvernement pour lever les sanctions infligées au Mali à la suite du coup d'Etat qui a renversé le président Ibrahim Boubacar Keita.

Depuis 2016, Moctar Ouane occupait les fonctions de délégué à la paix et à la sécurité, à la Commission de l'Union économique et monétaire de l'Afrique de l'ouest (UEMOA) à Ouagadougou au Burkina Faso. Il fut de 2004 à 2011, ministre de Affaires du président Amani Toumani Touré. Il a récemment rencontré les responsables de la junte, ainsi que le président de transition à qui il a donné son accord pour occuper le poste de premier ministre de transition.

Homme indépendant, selon ses proches, qui le décrivent comme très pointilleux sur les principes. Il a aussi un carnet d'adresses. Il fut également représentant du Mali auprès des Nations Unies. Et conseiller diplomatique à la présidence.

Entre autres priorités du Premier ministre de transition, l'organisation d'élections transparentes et poser des actes pour participer à la refondation de l'Etat. Il entend travailler avec le président et veiller à ce que la justice soit indépendante.

Gaule D'AMBERT

CONGO-RCA

Vers la mise œuvre de la coopération bilatérale en matière d'urbanisme

Dans le cadre des consultations ministérielles entre la République du Congo et la République centrafricaine tenues à Brazzaville, le ministre de la Construction, de l'urbanisme et de l'habitat Josué Rodrigue Ngouonimba a échangé le 18 septembre dernier avec son homologue de la République centrafricaine Gina Lawson Roosalem.

Les deux personnalités ont examiné minutieusement le projet du mémorandum d'entente dans les domaines de l'aménagement du territoire, du développement urbain et de l'habitat. Ce mémorandum a pour objet de jeter les bases d'une coopération agissante entre le Congo et la RCA dans les domaines précités.

Par ce mémorandum les parties se sont présentées des projets étatiques qui concourent à l'amélioration des conditions de vie de leurs concitoyens respectifs.

Gina Lawson Roosalem et son homologue Josué Rodrigue Ngouonimba

«Nous avons signé plusieurs cadres de coopération dans les secteurs du développement urbain, aménagement du territoire et de l'habitat. Le déplacement de Brazzaville est une occasion pour nous d'établir les bases de notre coopération», a précisé la ministre Gina Lawson Roosalem.

«Cette séance de travail s'inscrit dans le droit fil des accords et protocoles de coopération signés entre la République du Congo et la République centrafricaine en 2019, lors de la 5ème session de la grande commission mixte tenue à Bangui, capitale de la RCA, mais aussi et surtout d'intensifier nos échanges d'expérience», a-t-elle ajouté.

A l'issue de cette rencontre, les deux parties ont convenu de définir un cadre juridique de coopération dans leurs domaines respectifs qui aboutira à la signature de ce mémorandum.

Le mémorandum d'entente se veut la preuve de la volonté de mise en œuvre des accords de Bangui entre la République du Congo et la République centrafricaine, notamment dans les domaines de l'aménagement du territoire, du développement urbain et de l'habitat.

Archie LOUZALA IGNOUMBA

GABON

Lancement des travaux de la Transgabonaise

La Première ministre, Rose Christiane Ossouka Raponda, a lancé vendredi 25 septembre 2020 la première phase des travaux d'une route économique qui traversera le pays de l'ouest au sud-est. Baptisée la Transgabonaise, cette voie qui sera construite dans le cadre d'un partenariat public-privé facilitera les transactions économiques entre le Gabon et ses pays voisins comme le Cameroun, la Guinée équatoriale et le Congo-Brazzaville.

Sur le bord de la route, la population déborde de joie. Elle est pourtant aux portes de Libreville, mais l'état actuel de la route est chaotique. *«Merci à madame la Première ministre, car il y a à peine un mois, elle nous a dit: «le chef de l'État a demandé d'aller très vite, très vite, mais très vite!», et ce matin, elle nous l'a encore prouvé»*, lance Alain Valery Bourobou Boussamba, le député du département du Komo Kango.

Rose Christiane Ossouka Raponda lançant la Transgabonaise

La Transgabonaise traversera six des neuf provinces du Gabon sur 828 kilomètres. Plusieurs tronçons sont déjà bitumés. La Première ministre a annoncé il y a un mois à l'Assemblée nationale que le chantier sera achevé en 2023.

Les députés de l'opposition ont émis des réserves mais Rose Christiane Ossouka Raponda persiste. *«Le chef de l'Etat a dit: ce projet ira jusqu'en 2023». Il l'a dit. Ce qui veut dire que le gouvernement va suivre pas à pas tout ce qui sera fait autour de cette construction-là»*, a-t-elle insisté.

2023 marquera la fin du second septennat d'Ali Bongo, initiateur de la Transgabonaise. L'échec du projet pourrait servir d'argument électoral pour ses opposants.

G. D'A.

PAROISSE SAINT PIE X D'ERAGNY (FRANCE)

Abbé Ange Urbain Folly Ngo: 20 ans de sacerdoce

L'abbé Ange Urbain Folly Ngo va célébrer le 1er octobre 2020, le vingtième anniversaire de son ordination presbytérale. Natif de Dolisie, il est actuellement curé de la paroisse Saint Pie X d'Eragny dans la banlieue parisienne, en France.

Il commence sa vie chrétienne comme servant de messe à Saint Paul de Dolisie de 1978 à 1982. Passionné du service d'autel, il continue à Saint Pierre Claver de Bacongo, à Brazzaville, de 1982 à 1984 et, enfin, à Saint Joseph de Loutété de 1984 à 1985. Son parcours de servant est le reflet de son itinéraire scolaire. En effet, il fait ses études primaires à l'école 31 juillet (actuel lycée Victor Sathoud). Ensuite, il enchaîne dans trois collèges du Congo: le CEG Hô-chi-min (actuel CEG de l'unité) de Dolisie, le CEG Commune de Bacongo à Brazzaville et enfin le CEG de Loutété.

De Loutété, il entre au Séminaire Saint Gabriel de Dolisie en 1985. Il y reste jusqu'en 1989. Il prépare son baccalauréat au lycée de Mouyondzi en 1990. Après Mouyondzi, il suit le programme des Sciences et techniques de la communication à l'Université Marien Ngouabi de Brazzaville de 1990 à 1992. Il entre chez les Pères Sacramentains et reçoit une

Abbé Ange Urbain Folly Ngo

formation religieuse de 1992 à 1997. Dans cette fourchette, il fait le noviciat durant l'année scolaire 1993-1994 à Lonzo (Bandundu) en RDC. Ordonné diacre en avril 1999, il devient prêtre le 1er octobre 2000 pour le compte du diocèse de Pointe-Noire.

Il est ordonné par Mgr Jean Claude Makaya-Loemba. Nommé économe diocésain de Pointe-Noire, il assume cette charge de 2000 à 2008. Depuis 2010, il est incardiné dans le diocèse de Pontoise en France. Il est actuellement, curé de la paroisse Saint Pie X d'Eragny. L'abbé Ange garde ses racines au Congo, notamment dans le diocèse de Pointe-Noire auquel il reste très reconnaissant. Il suit attentivement l'émergence du diocèse de sa ville natale Dolisie.

KAUD

COMMUNIQUE NECROLOGIE

Monsieur Alphonse Ngatsongo (NGUILLA) a la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances, le décès de sa mère OYOMBI ISSONGO Emilienne, survenu le mercredi 23 septembre 2020 à Brazzaville.

La veillée mortuaire se tient au n°183 de la rue Assoko, au quartier Petit-Chose, référence: arrêt de bus Emboto, entre les avenues Emboto et Fula Nguéngué.

La date de la mise en terre vous sera communiquée ultérieurement.

60e ANNIVERSAIRE DE L'INDÉPENDANCE

Survol de l'Eglise catholique au Congo

(Suite et fin du n°4003 du mardi 22 septembre 2020, en pages 8 et 9)

- Diocèse de Fort-Rousset (Owando)

L'histoire du diocèse de Fort-Rousset commence avec le Vicariat apostolique du Haut-Congo français érigé le 14 octobre 1890, par la division du Vicariat du Congo, modifié sous le nom de l'Oubangui, le 15 janvier 1894. Il est divisé sous le nom du Moyen-Congo le 8 mai 1909 (préfecture de l'Oubangui-Chari) et prend le nom de Brazzaville le 21 juin 1922. Une fois de plus, il est divisé le 21 décembre 1950 et prend le nom de Vicariat de Fort-Rousset. Il devient diocèse d'Owando le 14 septembre 1955 avec pour premier évêque, Mgr Emile Verhille. Ce dernier a passé le témoin à Mgr Benoît Gassongo qui est décédé le 17 avril 1981 à Brazzaville. Devenu archidiocèse d'Owando depuis le 30 mai 2020, il est administré par Mgr Victor Abagna Mossa.

Né le 18 juin 1948, Mgr Victor Abagna Mossa a été nommé évêque résidentiel d'Owando le 11 février 2011 par le Pape Benoît XVI. Il a reçu son ordination épiscopale des mains du cardinal Laurent Monsengwo Pasinya, archevêque de Kinshasa (République Démocratique du Congo) le 26 mars 2011 au stade Félix Eboué à Brazzaville. Sa prise de possession canonique du siège diocésain d'Owando a eu lieu le dimanche 3 avril 2011 par Mgr Anatole Milandou, archevêque métropolitain de Brazzaville. Elevé à la dignité d'archevêque métropolitain de la province ecclésiastique du Nord: Owando avec les diocèses suffragants de Ouesso et d'Impfondo, il a reçu son pallium le dimanche 9 août 2020 des mains de Mgr Francisco Escalante Molina, nonce apostolique au Congo et au Gabon, à la place mariale de la cathédrale Christ-Roi d'Owando.

Les évêques qui ont œuvré dans ce diocèse

NN.SS Emile Verhille (1955-1968), Benoît Gassongo (1968-1970), Georges Firmin Singha

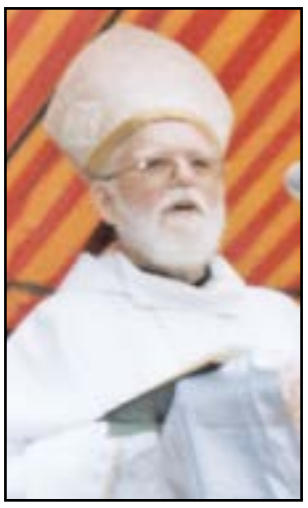

Mgr Jean Gardin

(1970-1988), Ernest Kombo (1988-2008), Louis Portella Mbuyu (administrateur apostolique de 2008 à 2011), suite à la mort de Mgr Kombo, Victor Abagna Mossa, depuis 2011.

- Diocèse de Ouesso: Erigé le 6 juin 1983, à la suite du démembrement du diocèse d'Owando, avec pour premier évêque, Mgr Hervé Itoua (1983-2008). Le 14 juin 2008, le Saint Père nomme le père Yves Marie Monot, prêtre spiritain de nationalité française, évêque. Il a reçu son ordination épiscopale le dimanche 7 septembre 2008 en la cathédrale Saint Pierre Claver de Ouesso, des mains du cardinal Ivan Dias, préfet de la Congrégation pour l'évangélisation des peuples, legat de Sa Sainteté le Pape Benoît XVI aux festivités du 125ème anniversaire de l'évangélisation du Congo. Né le 29 mai 1944 à Pont-Abbé (Département du Finistère, région de la Bretagne) en France. Il est le troisième d'une famille de six enfants. Il est ordonné prêtre le 9 juillet 1972 en l'église Notre-Dame de Cannes de Pont-Abbé, des mains de Mgr Jean-Baptiste Fauret, évêque de Pointe-Noire.

- Diocèse de Kinkala: Erigé par la Bulle *«Ecclesia Sancta»* du 3 octobre 1987 avec pour premier évêque résidentiel, Mgr Anatole Milandou (1987-2001). Depuis le 5 mars 2020 le Pape François a accepté la démission de Mgr Louis Portella Mbuyu qui a atteint l'âge de la retraite et a nommé Mgr Ildevert Mathurin Mouanga, nouvel évêque. La prise de possession canonique du nouvel évêque a eu lieu le 28 juin 2020, au stade municipal de Kinkala. Il est né le 27 mai 1966 à Hamon (Madzia) et a fait ses études primaires toujours à Madzia et secondaires à Nkayi et Mouyondzi. C'est en 1988 qu'il entre au grand séminaire cardinal Emile Biayenda de Brazzaville. Il est ordonné prêtre en août 1998 à Kinkala, puis envoyé comme vicaire paroissial à Kindamba, ensuite à la paroisse Notre-Dame du Rosaire de Bacongo, à Brazzaville. De 2000 à 2009, il étudie à l'université pontificale Urbaniene de Rome d'où il en sort avec une licence en Ecri-

Mgr Bienvenu Manamika

ture sainte, puis un doctorat en théologie biblique. En 2014, il est nommé recteur du grand séminaire de théologie cardinal Emile Biayenda. Le diocèse de Kinkala compte 13 paroisses.

Les évêques qui se sont succédé:

NN.SS Louis Portella Mbuyu (février 2002-juin 2020) et Ildevert Mathurin Mouanga (juin 2020).

- Diocèse de Nkayi: Erigé en décembre 1983 par le Pape Jean-Paul II, avec pour premier évêque le père Ernest Kombo de la compagnie des Jésuites. En juillet 2000, démission de Mgr Bernard Nsayi et nomination de l'abbé Louis Portella Mbuyu comme administrateur apostolique *«Sede plena et adnutum Sanctae Sedis»*. Le 30 octobre 2001, le Pape Jean-Paul II nomme l'abbé Daniel Mizonzo évêque. Son sacre a eu

Mgr Urbain Ngassongo

lieu le 6 janvier 2002 à Rome. Son ordination épiscopale et sa prise de possession canonique ont eu lieu le 3 février 2002, à la grotte mariale de la cathédrale Saint Louis de Nkayi, par Mgr Anatole Milandou, archevêque métropolitain de Brazzaville, président de la Conférence épiscopale du Congo.

Mgr Daniel Mizonzo est né le 29 septembre 1953 à Nzaou-Mouyondzi et ordonné prêtre le 12 juillet 1981 à Nkayi. Il est docteur en lettres et philosophe de l'université de Paris IV.

Les évêques qui se sont succédé:

NN.SS Ernest Kombo, Bernard Nsayi (….), Daniel Mizonzo (février 2002)

- Diocèse d'Impfondo: D'abord, préfecture apostolique de la Likouala érigée le 15 décembre 2000 par le Pape Jean-Paul II, suite à la division du diocèse de Ouesso et nommé le père Jean Gardin (Cssp), préfet apostolique de la Likouala. Il a pris possession de la circonscription ecclésiastique le 25 février 2001. Ensuite, la préfecture apostolique de la Likouala érigée en diocèse le 11 février 2011, par le Pape Benoît XVI et nommé le père Jean Gardin, évêque d'Impfondo. Il a reçu l'ordination épiscopale des mains du cardinal Laurent Monsengwo Pasinya, archevêque de Kinshasa (République Démocratique du Congo) le 26 mars 2011 au stade Félix Eboué à Brazzaville. Il est le premier évêque de ce diocèse. Le diocèse d'Impfondo a une superficie de 66.044 km2 avec une population environ 72.000 habitants. Elle compte six paroisses: Enyellé, Betou, Pokola, Epena, Dongou, cathédrale Saint Paul d'Impfondo. Aujourd'hui, le diocèse est administré par Mgr Daniel Franck Nzika, nommé le 12 décembre 2019 par le Pape François. Il a pris possession de son siège le 1er mars 2020.

Né le 16 février 1971 à Ouesso, région de la Sangha, Mgr Daniel Franck Nzika a été vicaire général de Ouesso, d'abord, sous l'épiscopat de Mgr Hervé Itoua, puis sous Mgr Yves Marie Monot (2000-2019).

- Diocèse de Gamboma: Erigé en février 2013, à la suite du démembrement du diocèse d'Owando qui couvrait les départements administratifs de la Cuvette, Cuvette-Ouest et les plateaux, avec pour premier évêque résidentiel, Mgr Urbain Ngassongo, prêtre du diocèse d'Owando et ancien secrétaire général de la Conférence épiscopale du Congo (CEC). Né le 15 octobre 1961 à Léopoldville (Kinshasa) en République Démocratique du Congo, Mgr Urbain Ngassongo a été ordonné prêtre le 20 juillet 1996 à la paroisse Saint Jean-Baptiste de Talangaï d'où il est originaire, par Mgr Ernest Kombo, S.j évêque d'Owando. Il est nommé évêque résidentiel de Gamboma par le Pape Benoît XVI le 22 février 2013 avant sa renonciation et sacré le 21 avril 2013 par Mgr Anatole Milandou, archevêque métropolitain de Brazzaville. Le diocèse de Gamboma couvre le territoire du département des plateaux.

- Diocèse de Dolisie: Erigé le 24 mai 2013, à la suite du démembrement du diocèse de Nkayi, avec pour premier évêque résidentiel, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, sacré le 25 août 2013. Le diocèse de Dolisie couvre le département du Niari et compte onze paroisses. Né le 16 octobre 1964 à Brazzaville, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou a été ordonné prêtre le 29 août 1993, par Mgr Barthélémy Batantu, archevêque métropolitain de Brazzaville. Après les études supérieures à l'université pontificale de Salamanque en Espagne, il en sort avec le diplôme de Doctorat en droit canonique. Ancien vicaire judiciaire en 2004 et vicaire général de 2004 à 2010, puis curé de la cathédrale Sainte Monique de Kinkala.

En soixante-ans d'indépendance, l'Eglise catholique dénombre un total de 24 prélats, soit 17 évêques dont 13 congolais et 4 expatriés; 7 archevêques, dont 5 congolais et 2 expatriés. Voici la liste:

Les évêques: Godefroy Emile Mpwati, Benoît Gassongo, Georges Firmin Singha, Anatole Milandou, évêque auxiliaire de Brazzaville; Hervé Itoua, évêque de Ouesso (1983); Ernest Kombo, S.j nommé évêque de Nkayi le 6 décembre 1983, puis administrateur apostolique de Pointe-Noire (1984) et enfin, le 19 juillet 1990, évêque d'Owando; Jean-Claude Makaya Loemba, Daniel Mizonzo, Louis Portella Mbuyu, Urbain Ngassongo, Bienvenu Manamika Bafouakouahou, Daniel Franck Nzika, Ildevert Mathurin Mouanga.

Les expatriés: Jean-Baptiste Fauret, Emile Verhille, Yves Marie Monot, Jean Gardin.

Les archevêques: Théophile Mbemba, cardinal Emile Biayenda, Barthélemy Batantu, Anatole Milandou, Victor Abagna Mossa. Expatriés: Michel Bernard, Miguel Angel Olaverri.

Les décédés: Théophile Mbemba (juin 1971), cardinal Emile Biayenda (mars 1977), Benoît Gassongo (1980), Godefroy Emile Mpwati (août 1995), Georges Firmin Singha (25 août 1993), Barthélemy Batantu (26 avril 2004), Ernest Kombo (22 octobre 2008).

Les évêques émérites: Bernard Nsayi (Nkayi), Hervé Itoua (Ouesso), Jean-Claude Makaya Loemba (Pointe-Noire), Louis Portella Mbuyu (Kinkala).

Les représentants du Saint-Père au Congo

Pro-nonce, Mgr Stella Beniamino (1977-1988). Les Nonces Apostoliques: NN.SS, Mario Roberto Cassari (2000-2004), Andrès Carrascosa Coso (2004-2008), Jan Romeo Pawlowski (2008-2013), Francisco Escalante Molina

Pascal BIOZI KIMINOU

SESSION DIOCÉSAINE DE CLÔTURE DE L'ANNÉE PASTORALE 2019-2020

«Toute vie chrétienne s'enracine dans le baptême»

Initialement prévue en juillet 2020 mais reportée pour cause de coronavirus, la session diocésaine de clôture de l'Année pastorale 2019-2020, a eu lieu lundi 28 septembre 2020, dans la salle polyvalente de la cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville. Placée sous l'autorité de Mgr Anatole Milandou, archevêque de Brazzaville, cette session a connu la participation de nombreux prêtres, religieux, religieuses et des fidèles laïcs.

Ayant pour modérateur, l'abbé Deo Gracias Samba, vice-président de la Commission diocésaine de la Pastorale chargée de la coordination des mouvements d'apostolat, la session diocésaine de clôture de l'Année pastorale 2019-2020 a eu pour particularités de se tenir à une période inhabituelle et de plancher sur les réalités d'une année pastorale vécue à moitié et non achevée en raison de la pandémie de la COVID-19.
Dans son allocution, Mgr Anatole Milandou a rappelé : *«A l'ouverture de l'Année pastorale 2019-2020, nous nous étions penchés pendant trois jours, sur le thème: «Chrétien de Brazzaville, qu'as-tu fait de ton baptême?», en souvenir du centenaire de l'évangélisation. Ce thème nous invitait à revisiter notre baptême et à en saisir les conséquences et les incidences sur notre vie chrétienne. Je vous invitais à une prise de conscience, de responsabilité au cœur de notre société qui est la nôtre, en pertes de repères, à revenir au fondement de notre foi: d'où la question, chrétien de Brazzaville, qu'as-tu fait de ton baptême? Cette question nous interpellait et nous adjurait à nous enraciner dans la vie du Christ.»*
«La pandémie de la COVID-19 a été un véritable obstacle et un moment douloureux pour le monde entier. Et pour notre Eglise locale. Quant aux attentes que nous nous étions assignés en début d'année pastorale, mais c'est en accueillant dans la foi cette épreuve de la COVID-19 que nous pouvons entrer dans la logique de Dieu. Même l'échec qui pour nous est un mal à éviter peut paraître comme un tremplin que Dieu utilise pour notre destinée.».
Abordant l'importance du baptême et le motif qu''il l'a conduit à reconduire le même thème que l'Année pastorale précédente, Mgr Anatole Milandou a fait remarquer: *«L'importance que j'accorde au sacrement du baptême m'a poussé à reconduire le même thème, d'autant plus qu'il n'a pas été exploité comme prévu en mettant l'accent sur cette dimension de l'enracinement dans le Christ. Car toute vie chrétienne s'enracine dans le baptême. Or le baptême est l'âme de la vie chrétienne qui a pour racine le Christ. Le baptême est la porte de la foi et l'entrée dans l'Eglise. Le baptême nous fait vivre dans la vie du Christ. Il fait du baptisé un être nouveau. Apprenons à vivre nos engagements baptismaux. Les baptisés que nous sommes sont-ils réellement sel de la terre et lumière du monde? Malheureusement, force est de constater que les chrétiens ne se distinguent pas des autres personnes par leur agir. Nous oublions que nous sommes des baptisés. Par le baptême, nous sommes devenus des êtres nouveaux en Jésus Christ. Comme les cinq doigts de la main, soutenons-nous pour que les objectifs de ces travaux puissent aboutir enfin. Je vous exhorte à être unis tout en remettant ces travaux entre les mains de la Très Sainte Vierge Marie. En clôturant les travaux de l'Année pastorale 2019-2020, je déclare ouverte la session diocésaine de l'ouverture de l'Année pastorale 2020-2021.»*

L'archevêque de Brazzaville (2e de g. à dr.:) entouré des conférenciers

L'abbé Jonas Koudissa, président du Comité préparatoire de l'Année jubilaire Mgr Barthélemy Batantu, a fait le bilan et tiré les leçons de l'Année jubilaire susmentionnée qui prend fin, ce samedi 3 octobre 2020, à la Place mariale de la cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville, au cours de la messe qui coïncidera avec plusieurs autres activités. Les curés doyen, au cours de l'Année pastorale 2019-2020, se sont exprimés, notamment l'abbé Bogdan Piotrowski, l'abbé Jonas Koudissa, le père Jean de Dieu Passy, pour éclairer l'auditoire sur la vie de leur doyenné respectif: les remarques, suggestions, amendements, soucis pastoraux à partager et les propositions en vue d'améliorer l'agir de prêtre en doyenné.

Une vue des participants

Au cours de la phase débat-échanges-partages-suggestions-remarques et contributions, quelques suggestions ont jailli de l'auditoire sur divers sujets dont la gestion du lot de pagnes à l'effigie de Mgr Barthélémy Batantu que le peuple de Dieu est invité à porter le 3 octobre 2020, à la Place mariale de la Cathédrale Sacré-Cœur.
Intervenant en dernier, Mgr Anatole Milandou a invité le peuple de Dieu à participer massivement à la messe de clôture de l'Année jubilaire tout en portant le pagne à l'effigie de Mgr Barthélemy Batantu.

Gislain Wilfrid BOUMBA

ARCHIDIOCESE DE POINTE-NOIRE

Père Ilitch Ewolo a célébré sa messe d'au revoir

Les chrétiens de la paroisse Saint Dominique de Côte-Matève ont dit au revoir à leur père, frère et ami: le père Ilitch Ewolo, de l'Ordre des prêcheurs, le dimanche 13 septembre 2020 à la chapelle Sainte Catherine de Sienne. Après quatre années environ dans l'archidiocèse de Pointe-Noire au service de la paroisse Saint Dominique, le père Ilitch met les voiles pour l'archidiocèse de Brazzaville. A cet effet, il a célébré une série de messes à la paroisse Saint Dominique, la communauté succursale des pères dominicains, Notre-Dame du Rosaire et à la chapelle du couvent dominicain, à Sainte Catherine de Sienne. Ses messes ont eu lieu les dimanches 30 août, 6 et 13 septembre 2020.

Le 13 septembre, au cours de la messe de 9h à la chapelle Sainte Catherine de Sienne, les fidèles ont prié dans une ambiance de fête teintée de tristesse. A la procession d'entrée, le père Ilitch était accompagné du frère Dieu-Béni Zamba-Zamba, séminariste de l'Ordre des frères prêcheurs, pendant que la chorale Saint-Thomas d'Aquin égayait les méditations de ses mélodies.
La liturgie du jour invitait l'Eglise Famille de Dieu à méditer, entre autres, sur l'Evangile selon Saint Mathieu (Mt 18, 21-35). *«Nous sommes appelés à accorder le pardon tous les jours de notre vie. Donc, c'est un pardon illimité; un pardon permanent que nous devons accorder et que nous devons recevoir. Pardonner, c'est se dépasser; dépasser tout ce qui est de l'homme, tout ce qui est de notre instinct de race, de langue, d'ethnie, de famille; monter au-dessus de soi pour pouvoir se libérer. Dans le processus du pardon, nous avons deux parts: il y a la part humaine, notre volonté à vouloir pardonner, et il y a aussi la part de Dieu parce que le pardon nous vient de Dieu, donc il y a aussi la volonté de Dieu. Si nous nous mettons avec tout notre cœur dans notre volonté à demander pardon, Dieu nous accordera des forces pour pouvoir pardonner, de trouver les mots justes pour pouvoir accéder au pardon. Quand le pardon est sincère, l'amour renaît au milieu de nous. Mais quand on ne pardonne pas, nous avons les effets négatifs: la vengeance, la haine, l'agressivité, la jalousie… Voilà pourquoi Ben Sirac Lesage nous invite à nous débarrasser de ces mauvais penchants, pour que notre cœur soit libre, capable de pouvoir aimer»*, a souligné le père Ewolo à l'homélie. Il a ensuite invité les fidèles à pardonner au prochain et surtout à mettre le pardon en pratique dans la vie de tous les jours, car la vie d'un chrétien repose sur le pardon, a-t-il insisté.

Photo Père illicth

Au cours de cette célébration, la communauté a pensé à offrir au père Ilitch des présents en guise de reconnaissance pour tout le travail abattu durant les années passées ensemble. De son côté le père a exprimé sa gratitude et sa reconnaissance aux fidèles par des mots très chaleureux.
Un repas fraternel a été offert pour couronner cette journée d'au revoir.

Mady Reine Emmanuelle POATY

CLOCHE DE MARIAGE

Jean Firmin Bouta Lopez et Valentine Badila désormais unis devant Dieu

L'église Ndunzia-Mpungu de Ngamaba dans le 7e arrondissement Mfilou, de la Ville-Capitale, a servi de cadre samedi 12 septembre 2020, au couple Bouta: Jean Firmin Bouta Lopez, animateur de l'émission *«Samedi na Brazza»* sur Radio Congo, la chaîne nationale, et Valentine Bouta Lopez, née Badila, pour recevoir la bénédiction nuptiale des mains du père Théodore Mbaloula, curé de la paroisse. Accompagné des deux familles, des collègues de service, des auditeurs et des travailleurs du Chemin de Fer Congo-Océan (CFCO), le couple a reçu l'hommage mérité à la dimension de l'acte accompli devant Dieu et les hommes.

Le mariage à l'Etat civil a été célébré le 6 juin 2020, à la mairie de Mfilou, le mariage religieux avait été reporté à cause de la pandémie de la COVID-19.
Présidée par le père Théodore Mbaloula, la messe a été animée par la chorale de l'archiconfrérie Saint-Esprit de la paroisse Ndunzia-Mpungu, cela conformément à ce que déclare la Bible: *«L'homme quittera son père et sa mère et s'attachera à sa femme»* Eph. 5, 31.
La joie étant au rendez-vous, il sied de relever que Mme Ghislaine Kinouani, directrice des programmes à Radio Congo et son époux, le pasteur Médard Kinouani, de l'Eglise évangélique du Congo (E.E.C), couple témoin de l'époux, ont marqué leur présence à cette messe commémorant l'union sacrée du couple à l'honneur, aux côtés de M. Martin Ntsounga et son épouse, Diane Obambi, couple témoin de l'épouse.
Parmi les invités, pouvaient être distingués: M. Pierre Mboungou, chef de service production et abonnement à La Semaine Africaine, les amis de maman Wizidi conduits par leur président, M. Jean-Paul Mambiki, *«A Zingo Yé»*.
Un repas offert au n° 21 de la rue Bouansa au quartier Kibouende (derrière la paroisse) a permis de clôturer la journée en beauté.

Juvet-Pierre NGOUONO
Secrétaire général du Conseil pastoral paroissial de Ndona Marie de Mfilou.

ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE

Messe d'envoi en mission

Dans une circulaire adressée aux communautés paroissiales et religieuses de l'archidiocèse de Brazzaville, l'abbé Donatien Bizaboulou, vicaire épiscopal chargé des vocations, des séminaires et du clergé, porte à leur connaissance que le mardi 29 septembre 2020, à l'occasion de la solennité des Saints Archanges, aura lieu à 10h 00, en l'église Saint-Esprit de Moungali, la messe d'envoi en mission des différentes maisons de formation. Au cours de cette messe, les séminaristes en fin de formation feront leur prise d'habit, ceux de IIème et IIIème année de théologie feront leur lectorat, acolytat et admission au diaconat en vue du presbytérat.
En raison de la pandémie du coronavirus, la participation à cette messe est strictement réservée: aux séminaristes et novices de l'archidiocèse de Brazzaville, aux responsables des différentes maisons de formation, aux membres de la Commission diocésaine des vocations et des séminaires, à deux parents (pour les séminaristes en fin de stage, de IIème et IIIème année de théologie).

PROGRAMME RELATIF AUX OBSEQUES DE MAMAN BIBIANE MALEKA, MERE DE RAOUL SIKA, AGENT DE LA CEEDUC

Date: Mardi 29 septembre 2020
Heure: 9 h 00; levée du corps à la morgue de Makélékélé, suivie du recueillement sur place.
11 h 00: départ pour le cimetière Ma Campagne
Absoute sur place au cimetière.
14 h 00: retour au domicile à au n° 29 rue Koubatika, quartier La Tanaf-Kingouari
16 h 00: fin de la cérémonie.
Raoul SIKA

ALBINISME

Remise des divers kits aux albinos de l'AJCA

En vue de soutenir les personnes atteintes d'albinisme confrontées à un certain nombre de problèmes, l'Association Jhony Chancel pour les albinos (AJCA), en partenariat avec Green Services et l'association Don du Cœur a remis des matériaux médicaux à la clinique de cette association. Notamment des kits scolaires aux élèves albinos, afin d'aborder la rentrée scolaire normalement, ainsi que des crèmes contre les maladies de la peau, des bavettes pour lutter contre la pandémie de la COVID-19. C'était le samedi 26 septembre 2020, au siège de cette association à Brazzaville.

Une vue du présidium pendant la cérémonie

L'événement a été rehaussé de la présence du maire de Moungali, Bernard Batantou, de son prédécesseur Benjamin-Alphonse Loukakou, de la députée de la deuxième circonscription de cet arrondissement, Inès Néfer Bertille Ingani. Mais aussi, de la représentante de Green Services Sara Della Corte, responsable qualité venue de Pointe-Noire et Marcello Della Corte, représentant du Lyons club doyen de la même ville et bien d'autres invités. Les différents dons remis aux bénéficiaires sont l'œuvre de Green Services, de l'association Don du Cœur, de Lyons Club doyen, de la députée Inès Néfer Bertille Ingani et de l'AJCA.

Les bénéficiaires des kits de l'AJCA...

... avec le président Jhony Chancel Ngamouana et Mme Sara Della Corte

Le président Jhony Chancel Ngamouana a rappelé les missions de son association qui consistent à promouvoir les capacités intellectuelles des albinos et améliorer leurs conditions de vie. *«Sous d'autres cieux, a-t-il relevé, les albinos sont assassinés pour diverses raisons, ce qui n'est pas le cas au Congo, car nos autorités se sont levées. Et le Président de la République M. Denis Sassou-Nguesso fait de la promotion des personnes vivant avec handicap une priorité pour avoir mis en place le Conseil consultatif des personnes vivant avec handicap dont je suis membre du secrétariat exécutif permanent»*.

Dans notre clinique, a-t-il poursuivi, *«nous avons réalisé des évacuations sanitaires d'albinos à l'étranger. Cela nous a coûté chers. Il fallait trouver des moyens pour faire venir des médecins pour soigner les personnes atteintes d'albinisme. Ils arrivent en octobre et pendant trente jours, ils vont soigner gratuitement, dans notre clinique, tous les albinos atteints des plaies précancéreuses, des lésions sur la peau, etc.»*

Présentation du tee-shirt estampillée Association Don du Coeur

Une séquence de la remise des kits et des dons

«Dans un contexte de crise économique et sanitaire dû à la COVID-19, nous avons décidé d'élargir notre champ d'intervention. C'est pour cela qu'après notre rencontre avec le président Jhony Chancel, nous avons décidé de soutenir sa cause et surtout son association», a dit Sara Della Corte.

Nous avons tenu à apporter notre soutien à l'AJCA, a fait savoir Marcello Della Corte *«en offrant un lot assez modeste de médicaments et de couvertures médicales, c'est notre contribution à sa clinique»*.

Le maire Bernard Batantou remettant le kit à un bénéficiaire

Alphonse-Benjamin Loukakou a invité les uns et les autres a relayé l'information sur l'existence de cette clinique.

En ma qualité de députée de la circonscription, a dit Inès Néfer Bertille Ingani, *«je ne peux rester en marge du travail qui se fait dans ce centre. Je marque mon adhésion à l'action noble et louable que mène l'AJCA que je félicite. Notre rôle c'est d'appuyer cette association, nous invitons aussi les autorités, les ONG, les organismes internationaux et les personnes de bonne volonté de faire autant»*.

Le maire d'arrondissement Bernard Batantou encourage les personnes qui consacrent leur temps pour la bonne cause *«qui va demain faire que nos frères, sœurs et parents du fait de l'albinisme ne soient pas marginalisés dans la société congolaise. J'y consacrerais mon temps, mon énergie pour accompagner le président Jhony et son association, dont les initiatives prises font de Moungali la tête de proue qui va repousser plus loin, les regards malveillants des autres citoyens sur les albinos »*.

Les bénéficiaires ont remercié l'AJCA et son président pour le don fait. Ils ont souhaité que ces initiatives soient pérennes pour le bien de tous les albinos.

La cérémonie a débuté par une prière conduite par le pasteur Miéré, suivie d'une minute de silence en mémoire de l'ancien catcheur Alphonse Mwimba Makiese Texas décédé à Kinshasa, le 30 août dernier.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Pour un statut transitoire des étudiants issus des écoles inter-Etats

Le ministre de l'Enseignement supérieur, Bruno Jean Richard Itoua a lancé samedi 26 septembre dernier le concours d'entrée à l'Institut national polytechnique Houphouët Boigny (INPHB) de Yamoussoukro, en Côte d'Ivoire. La République du Congo y compte déjà trois promotions, soit 97 étudiants congolais. 18 ont pu décrocher leur licence professionnelle, sept sont en instance de soutenance.

Bruno Jean Richard Itoua lançant les épreuves du concours

Pour permettre leur insertion dans le monde professionnel, le ministre plaide pour un statut transitoire de l'ensemble des étudiants finalistes des écoles inter-Etats, après la formation. A l'image des auditeurs de justice. Lorsqu'ils sont formés à l'ENAM ou dans n'importe qu'elle école inter Etat, les futurs magistrats ont tout d'abord un statut transitoire dénommé auditeur de justice, qui leur permet d'avoir le revenu minimum pour leur subsistance, en attendant l'établissement des salaires, a expliqué le ministre Itoua.
Pour la 4e édition de sélection des nouveaux bacheliers pour la rentrée universitaire 2020-2021 de cet établissement, plus de 300 candidats ont été retenus au départ. Ils ont été testés pour une vingtaine de places, dans les domaines de l'agriculture, des mines, des bâtiments et travaux publics, des technologies de l'information et de la communication, de l'administration et de la gestion des entreprises, etc.
Le concours a eu lieu samedi 26 septembre au lycée de la Révolution, à Brazzaville. C'était en présence de la délégation ivoirienne de l'institut conduite par Adama Koné, sous-directeur de la scolarité de l'INPHB. Les candidats ont planché, en guise de tests, sur la culture générale, l'anglais et les mathématiques.
Comme l'exige la règle du droit commun, tous les admis au concours dans les écoles inter-Etats bénéficient automatiquement d'une bourse et d'une assistance de l'Etat.
A l'issue de la formation, l'INPHB a *«un taux d'insertion professionnelle de 86% de ses diplômés»,* a fait savoir Adama Koné.
Pour Bruno Jean Richard Itoua, l'organisation d'un tel concours répond au plan national de développement 2018-2022, dont l'axe principal est constitué par la question du capital-humain, encadré par trois axes: la gouvernance, la diversification économique et les ressources humaines de qualité. *«C'est à nous de fournir à la nation, la ressource humaine de qualité, sans quoi, tout projet de développement est un leurre»*, a indiqué le responsable de l'Enseignement supérieur.

Marcellin MOUZITA M.

HANDICAP

Former la personne sourde pour la sortir de la pauvreté

L'humanité commémore la Semaine mondiale des sourds la dernière semaine du mois de septembre. Au Congo, l'édition de cette année a donné lieu du 23 au 29 septembre 2020 à une conférence sur le thème: *«Gagne ton procès»*, organisée par l'Organisation nationale des personnes devenues sourdes du Congo (ONAPEDSCO) dans cinq villes.

Mme Roseline Ouenabio pendant l'exposé

Ces conférences ont été lancées à Brazzaville par la présidente de l'organisation, Mme Roseline Ouenabio.
L'ONAPEDSCO est une association apolitique non professionnelle créée en décembre 2013. Elle œuvre à l'épanouissement socio-professionnelle des malentendants et lutte contre toutes formes de stigmatisations à leur égard. C'est la 7e année que l'association organise des séries de conférences à l'endroit de cette couche sociale dans le but de l'éveiller à la lutte contre le chômage et partant, contre la pauvreté. Les villes sélectionnées cette année sont: Brazzaville, Kinkala (département du Pool), Nkayi (Bouenza), Dolisie (Niari) et Pointe-Noire.
La cible de cette conférence était constituée des diplômés sans emploi, handicapés-sourds, filles-mères, orphelins et enfants abandonnés. *«Nous avons choisi cette catégorie parce que dans le plan de nos actions nous recevons souvent ces personnes. Pour le cas des diplômés sans emploi, il y a ceux qui viennent nous solliciter pour devenir enseignants spécialisés. Nous avons aussi, par exemple, cette fille qui est une enfant abandonnée, qui interprète notre communication en langue de signes qu'elle a apprise chez nous, et aujourd'hui elle fait ses cours avec les sourds et assure aussi la traduction. C'est aussi un moyen de promouvoir l'emploi»*, a dit la présidente de l'ONAPEDSCO.
Elle a justifié le thème choisi *«gagne ton procès»* en ces termes: loin d'être un procès judiciaire *«il s'agit du procès contre la pauvreté. Une difficulté qui frappe la personne entendante et doublement les personnes vivant avec la surdité. Depuis 2016, nous employons des sourds qui travaillent et sont capables de gagner leur vie. Nous nous engageons à poursuivre notre politique, afin de créer aussi des emplois pour les entendants, en leur apprenant la langue de signes»*, a-t-elle fait savoir.

Vue des participants à la conférence

Pour Mme Roseline Ouenabio, comme pour toute personne, la formation est primordiale pour les sourds puisque c'est par elle que passe le développement. Aussi a-t-elle exhorté les parents à prendre conscience pour assister les enfants dans leur formation. *«Ce n'est pas parce que l'enfant a un handicap que vous le négligez. Entourez-le de votre affection pour promouvoir son essor. Si mes parents m'avaient abandonné, je ne serai pas capable de créer des centres de formation. Notre association possède deux écoles spécialisées et deux centres de formation qui scolarisent gratuitement. Malheureusement, nous peinons à trouver les fonds pour le fonctionnement de ces structures»*, a-t-elle expliqué, avant de lancer un appel à toute personne de bonne volonté pour soutenir l'association à l'orée de la rentrée scolaire 2020-2021, pour que les apprenants et encadreurs soient à l'abri des premières nécessités.
La conférence organisée à Brazzaville a été assortie d'une exposition d'articles fabriqués à l'aide de raphias par l'ONAPEDSCO, question de susciter des vocations en artisanat sur des matériaux locaux. Le handicap n'est pas une fatalité. *«Vous devrez vous battre pour vous épanouir. Si je n'avais pas fourni des efforts, je ne serais pas aujourd'hui promotrice des centres de formation»*, a-t-elle conclu.

Esperancia MBOSSA-OKANDZE

Parcelle à vendre

20 x 20 mètres 144 rue Nkouma à Ouenzé, croisement avenue Reine Ngalefourou.

Contact: 06 504 41 72

VIE SCOLAIRE

Après le bac, comment réussir aux concours?

Être admis au bac est une chose, l'être à un concours en est une autre. Si le premier ouvre à l'élève un vaste champ d'opportunités, le second le canalise dans un domaine professionnel spécifique
On sait qu'au Congo le plus grand employeur est l'État. Ce qui justifie notamment l'engouement des nouveaux bacheliers vers les écoles spéciales de l'université Marien-Ngouabi via les concours. Comment figurer parmi les élus au milieu d'une kyrielle de prétendants? En tout cas, il n'y a pas de solution magique. Mais l'expérience suggère des démarches plus raisonnables souvent négligées à cause de l'euphorie de la réussite qui fait oublier l'essentiel. D'abord, il est judicieux de faire une pause d'au moins une semaine pour le repos intellectuel. Puis commencer la procédure assez pénible du retrait des pièces nécessaires (attestations de réussite légalisées, extrait d'acte naissance, casier judiciaire et certificat de nationalité, certificat médical, etc.) relatives aux concours qu'on veut passer suivant la série de son bac et ses capacités, car il faut savoir choisir là où l'on s'en sortira le mieux possible.

Les candidats pendant le déroulement du Bac

Pour ne pas se tromper dans son choix, il convient de rassembler les informations en temps utile sur les concours qui s'offrent. Et après avoir déposé ses dossiers de concours dans les établissements recommandés, reste à se concentrer davantage sur la préparation des épreuves, seul ou en petits groupes.
La révision des sujets des concours précédents peut se révéler profitable. Le jour J, sans se laisser aller à la panique, à l'excès de zèle ou à la précipitation, le candidat doit veiller à bien remplir son identité sur la copie ainsi que les codes prévus pour la circonstance, sans oublier de présenter une copie propre et lisible qui dénote a priori la qualité et le sérieux du candidat.
A signaler tout de même qu'il ne faut pas se fondre dans le pessimisme à cause du phénomène du *«moro bosso»*, parce qu'on n'a pas un oncle ou une main invisible au-dessus pour vous pistonner…ce genre de manigance existe peut-être, mais ce n'est pas toujours le cas. Il ne faut donc pas désespérer avant d'avoir tenté sa chance. Il y a encore beaucoup de cadres honnêtes dans la république qui savent encourager le mérite, sans parti pris. N'ayez pas peur, osez!

Aubin BANZOUZI

REMERCIEMENTS

Adolphe Massounda, journaliste de la Radio congolaise à la retraite, et la famille MOUVIMBA expriment leur profonde gratitude aux parents, aux amis et connaissances, à la chorale Sainte Monique et à la Légion de Marie de la paroisse Sainte Mionique de Kinkala et à la Mutuelle catholique pour la solidarité chrétienne (MUCASOC), pour leur soutien multiforme lors du décès de leur mère, tante, grand-mère, **Jacqueline MIKEMBI** *''Jacquito''*, décès survenu le 1er août dernier à Kinkala.
Légionnaire de Marie assidue et membre de la Schola populaire à la retraite **Mâ MIKEMBI** a été rappelée à Dieu dans sa 94e année de vie. Elle a vécu sa pastorale dans différentes paroisses: à Sainte Thérèse de l'enfant Jésus de Missafou (Diocèse de Kinkala); à Saint Jean-Apôtre de Kinsoundi (Archidiocèse de Brazzaville), à Sainte Monique de Kinkala et à Ndona Marie de Mfilou-Ngamaba (Archidiocèse de Brazzaville).
Elle repose pour l'éternité, dans la Paix du Seigneur, depuis le 4 août à Nkamou, dans la sous-préfecture de Mindouli, selon ses dernières volontés.

DIRECTION GENRALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINE
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CITE

ANNONCE LEGALE

N°006/2020/MFB/DGID/DEFFD/DDIDK/BCHPF-PN.CITE

Suivant Réquisition reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la propriété Foncière de Pointe-Noire Cité, une procédure d'immatriculation, en vu de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et les requérants suivants.

N°	N° DE REQUISITION	REFERENCES CADASTRALES				QUARTIER	ARR./DPT	REQUERANT (ES)
1	10316 du 21/01/2020	Plle(s) 08	Bloc : 146	Section : CJ	Superficie : 500,00m²	MONGO KAMBA	05	OBIANFOUNA Gildas Nathalie
2	10428 du 19/05/2020	Plle(s) 02	Bloc : 13	Section : CF2	Superficie : 500,00m²	MONT KAMBA (Famille KAMBA)	04	ITOUA YOCKA Josias
3	10441 du 02/06/2020	Plle(s) 09 et 10	Bloc : 56	Section : CD	Superficie : 1000,00m²	NGOYO (Famille Tchiyobo)	06	L'ASBEL "LES TEMOINS DE JEHOVA"
4	7243 du 04/02/2016	Plle((s) 07	Bloc : 06	Section : C	Superficie : 1021,00m²	LA FOIRE	01	ADJIBI LIASSOU
5	6731 du 18/08/2015	Plle(s) 01	Bloc : 49	Section : AB	Superficie : 306,93m²	SONGOLO	05	BIKINDOU KISSADI Karine Nadège Tonille
6	10226 du 29/11/2019	Plle (s)04 Ter	Bloc : 85	Section : AF	Superficie : 149,04m²	SIAFOUMOU	05	TCHICAYA BOUMBAS Jean Gilbert
7	2268 du 19/06/2012	Plle (s)11	Bloc :112	Section : CG	Superficie : 500,00m²	KOUFOLI (Famille KONDI TCHITALI)	05	MAYELA Alias Dodine
8	10429 du 19/05/2020	Plle (s) 05	Bloc : 86	Section : AK	Superficie : 400,00m²	NKOUIKOU	05	ITOUA Mathieu Ludovic
9	10357 du 12/02/2020	Plle(s) 03	Bloc : 73	Section : CG	Superficie : 500,00m²	KOUFOLI (Famille KONDI TCHITALI)	05	DOUMAMPOUOM-EBAM Stephen
10	10365 du 18/02/2020	Plle(s) 06	Bloc : 129	Section : AB	Superficie : 364,00m²	SONGOLO (Arrêt MAVOUNGOU)	05	MBATCHY LELO Laurent
11	10463 du 17/06/2020	Plle(s) 11	Bloc : 156	Section : AL	Superficie : 330,19m²	LOANDJILI	04	MBOUNGOU Joseph
12	10475 du 22/06/2020	Plle (s) 03	Bloc : 69	Section : AB	Superficie : 336,25m²	SONGOLO	05	La Succession MBOUMBA Joséphine
13	10091 du 30/08/2019	Plle (s) 01	Bloc : 24	Section : ABW	Superficie : 566,90m²	MONGO MPOUKOU	05	ZOUNGOULA Euloge Jonas
14	10531 du 15/07/2020	Plle (s) 05 Bis	Bloc : 78	Section : AC	Superficie : 481,60m²	RAFFINERIE	05	NDOUMBA MEH Ledie Stella
15	9581 du 18/12/2018	Plle(s) 16	Bloc: 37	Section : U	Superficie : 232,00m²	FOUCKS	03	MPIKA-KALA Brice et Enfants
16	9457 du 20/09/2018	Plle(s) 28 bis	Bloc : 11 Bis	Section : C	Superficie : 310.00m²	SONGOLO	05	Enfants PIKA KALA Brice
17	10521 du 14/02/2020	Plle (s) 08	Bloc : 78 B	Section : BZ2	Superficie : 500,00m²	TCHIBALA	05	MENGA NGOUAKA Chancelvie
18	8626 du 09/08/2017	Plle (s) 05	Bloc : 17	Section : BW	Superficie : 500,00m²	MONGO MPOUKOU	05	Enfants BAZOLO
19	9719 du 05/02/2019	Plle (s) 06	Bloc :120	Section : CK	Superficie : 250.00m²	MONGO KAMBA	04	ITSOUHOU MBADINGA Moussounga
20	10410 du 13/03/2020	Plle (s) 04	Bloc : 111	Section : ABW	Superficie : 500.00m²	MONGO MPOUKOU (Flle MPOUKOU)	05	OKOMBA Faustin Eugène Bienvenu
21	10032 du 09/08/2019	Plle (s) 456 et 457	Bloc : /	Section : C	Superficie : 545.35m²	BASE INDUSTRIELLE	02	Enfants NGOBEYA Barthélemy
22	10341 du 03/02/2020	Plle (s) 08	Bloc : 06	Section : AI	Superficie : 300.00m²	LOANDJILI	04	MONGO Maudy Bienvenue
23	10388 du 26/02/2020	Plle (s)07	Bloc : 93	Section : AB	Superficie : 422.45m²	FAUBOURG	05	ITOUA Ludovic
24	10367 du 18/02/2020	Plle (s) 01,	Bloc : 51	Section : AB	Superficie : 985,35m²	SONGOLO	05	GNALI GOMES Aurore Marie Louise
25	9533 du 31/10/2018	Plle(s) 08	Bloc : 08	Section : R	Superficie : 439.05m²	GRAND MARCHE	01	MIERE MOUANKIE Joachim
26	10473 du 22/06/2020	Plle (s)17	Bloc : 39	Section : U	Superficie : 264,62m²	FOUCKS	03	MOUANDA KOUENA KELY Ischa Divine
27	10371 du 24/02/2020	Plle (s)01	Bloc : 108	Section : T	Superficie : 448,42m²	MAWATA	03	PONGUI Pierre
28	7808 du 23/09/2016	Plle (s) 01	Bloc : /	Section : /	Superficie : 500.00m²	LOANGO (Clan TCHIZIMBOU)	LOANGO	PONGUI Pierre
29	10211 du 14/11/2019	Plle (s) 0/	Bloc : /	Section : /	Superficie : 4800,00m²	N1 NTOMBO (MAKOLA)	HINDA	Mr et Mme MILANDOU Isidore
30	2268 du 19/06/2012	Plle(s)11	Bloc : 112	section : CG	Superficie : 500.00m²	KOUFOLI (Famille KONDI TCHITALI)	05	MAYELA Alias Dodine
31	10254 du 30/12/2019	Plle (s)06	Bloc : 54	section : L	Superficie : 390,00m²	OCH	01	Mme Gipsy Texore KIERA et Mr Saturnin Davy Marick OKABE
32	9581 du 18/12/2018	Plle(s) 16	Bloc : 37	section : U	Superficie : 232,00m²	FOUCKS	01	MPIKA KALA Brice et Enfants
33	8239 du 21/02/2017	Plle(s) 06	Bloc : 165	section : CK Suite	Superficie : 311,02m²	MONGO KAMBA	04	BEMBA Adélaïde
34	10434 du 25/05/2020	Plle(s) 05	Bloc: 99	section : AB	Superficie : 334.92m²	FAUBOURG	05	MAKOSSO Pierre Bernandin
35	10436 du 27/05/2020	Plle(s) 03	Bloc : 150	section : BXA	Superficie : 500.00m²	COTE MATEVE	06	Guy Ghislain GAMBOU
36	10474 du 22/06/2020	Plle(s)10	Bloc : 320	section : ACL1	Superficie : 500,00m²	LUBUTCHI	05	BOAGNABEA Leslie-Carine
37	10413 du 16/03/2020	Plle(s) 06 et 07	Bloc : 50	section : BV BANZA	Superficie : 687,99m²	André Jacques (zone Tchizoumbwanga)	05	MBONGO Aurelien Georges Winner
38	9474 du 25/07/2018	Plle (s) 06	Bloc : 18	section : CK	Superficie : 500.00m²	MONGO KAMBA	04	KAYA MBOUSSI Roselle Emma
39	10501 du 06/07/2020	Plle(s) 03	Bloc : 66	Section AE	Superficie : 400,00m²	SIAFOUMOU	05	BALOU Christ Donjaime Roméo
40	10351 du 10/02/2020	Plle(s) 05	Bloc : 32	Section AE	Superficie.456, 12m²	SIAFOUMOU	05	Enfants SELPH David Josias,Moïse Bienheureux,Peiscille Lagrace de Dieu, Salem J,Triomphe Victoire et Manahïm P.

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, a compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera recevable (Art.26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000, portant régime de la Propriété Foncière).

Fait à Pointe-Noire, le 20 Août 2020 *Le chef de bureau,* **Jean Lucien DIRA,**

RÉPUBLIQUE DU CONGO
Unité - Travail - Progrès
Parc National Odzala-Kokoua
Unité de Gestion
BP 62, Brazzaville
E-mail : pnok@africanparks.org
Tél : 05-615-30-18
www.africanparks.org

OFFRE D'EMPLOI

Titre du Poste: Mécanicien
Lieu de travail: Parc National Odzala-Kokoua, République du Congo
Rapporté au : Chef d'Atelier
Type de contrat : CDD 1 an

Contexte :
Le Parc National d'Odzala-Kokoua, procède au recrutement d'une personne compétente et qualifiée pour le poste de Mécanicien.

Description du Poste:
Le mécanicien est responsable du bon fonctionnement des véhicules et de l'équipement en effectuant les entretiens réguliers, et en prévoyant les réparations et maintenances. Le mécanicien doit suivre les procédures et règles de l'organisation afin d'atteindre un certain niveau de professionnalisme et de sécurité.

Fonctions Principales:
- Entretien et maintenance des véhicules et des équipements.
- Réparations urgentes et anticipées des véhicules et des équipements.
- Assurer le fonctionnement optimal des véhicules et des équipements.
- Être responsable des outils et pièces mécaniques mis à disposition par l'organisation.
- Faire un état des besoins à sa hiérarchie afin d'anticiper les ruptures de stocks.
- Rapporter sans délai tous dommages et problèmes à son supérieur hiérarchique.
- Exécuter toutes instructions données par ses supérieurs.
- Respecter les procédures de la Fondation Odzala-Kokoua et d'African Parks.

Capacités, compétences et expérience requises pour le Poste:
- Avoir au minimum 5 ans d'expérience en tant que mécanicien.
- Avoir la capacité de réparer un véhicule ou de l'équipement au niveau de l'atelier, et aussi sur le terrain.
- Faire preuve d'intégrité.
- Capacité à bien communiquer avec ses supérieurs et collègues.
- Maitrise de la langue française (écrit, lu et parlé).
- Être responsable et prudent.

Relations clés: Chef d'Atelier, Assistants Responsable des Opérations, Responsable des Opérations, mécaniciens d'engins lourds, chauffeurs.

Dossier de Candidature :
Les candidats intéressés doivent fournir un dossier comprenant :
- Une lettre de motivation
- Un curriculum vitae détaillé
- Les copies des diplômes

Les candidatures seront adressées, avec la référence PNOK-MEC2020 à l'adresse mail pnok@africanparks.org avant le 1er octobre 2020 à 16 h30. Les candidats présélectionnés seront ensuite invités à passer un entretien.

Etude de Me Chimène Prisca Nina PONGUI
Notaire sise à Brazzaville (République du Congo)
195 bis, rue Vindza, Plateau des 15 ans - Moungali
1er étage Immeuble «MA RECONNAISSANCE»
B.P.: 14745 – Tél.: (+242) 06 605 32 71//05 516 70 79
E-mail: etudepongui2@gmail.com

LA CONGOLAISE DES EAUX, en abrégé «LCDE»
Société Anonyme avec Conseil d'Administration
Capital social de 100 000 000 de Francs CFA
Brazzaville (République du Congo)
Avenue Sergent Malamine, Centre-ville
RCCM: CG-BZV-01-2018-B14-00005

DESIGNATION DU COMMISSAIRE A LA SCISSION ET AUX APPORTS

Aux termes du Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du vingt et un août deux mil vingt de la société «LA CONGOLAISE DES EAUX», en abrégé «LCDE», ci-dessus plus amplement énoncée, déposé au rang des minutes de Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire de résidence à Brazzaville (Congo), le quinze septembre deux mil vingt et enregistré à Brazzaville, le seize septembre de la même année à la recette des Impôts de Ouenzé, sous le Folio 168/5 numéro 1383, les administrateurs ont décidé de:
-Désigner la société «Cabinet d'Assistance et de Conseil de Gestion», en abrégé «CACOGES» SARL U, commissariat aux comptes agrée CEMAC NO SEC 061, en qualité de commissaire à la scission et aux apports pour le traitement des dossiers relatifs à l'ex-Société Nationale de Distribution d'Eau (ex-SNDE) et à la société «LCDE SA».
Dépôt légal: un exemplaire dudit acte de dépôt au rang du procès-verbal du conseil d'administration du vingt et un août deux mil vingt a été déposé au greffe du tribunal de commerce de Brazzaville, le vingt-quatre septembre deux mil vingt, pour qu'il en soit délivré tous extraits ou expéditions.
Duquel dépôt la comparante a requis acte qui lui a été octroyé et enregistré sous le numéro D 13, le vingt-quatre septembre deux mil vingt.

Pour avis et mention,
Maître Chimène Prisca Nina PONGUI,
Notaire.

CULTURE ET ARTS

La cuvée des artistes et écrivains légendaires (1)

Le Congo a connu, depuis six décennies, dans bien d'autres domaines, plusieurs générations d'artistes talentueux. Au fil des temps, chacun a marqué les mélomanes et les fans par ses exploits et son génie créateur. Nous essayons de faire leur évocation, tout en précisant que dans ce genre de choix, il y a un peu de subjectivisme.

Dans la décennie 60, 70 et 80, lorsqu'on parle des artistes-musiciens, les noms souvent évoqués sont ceux, entre autres, de Jean-Serge Essous (mort à 74 ans),

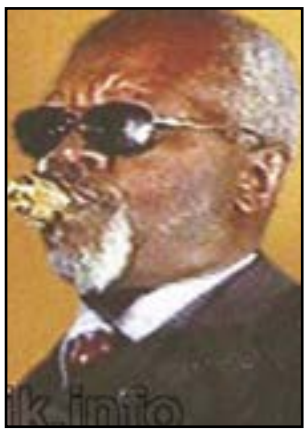

Jean-Serge Essous

co-fondateur de l'OK Jazz et des Bantous de la capitale. L'un des porte-drapeaux de la musique populaire de ces 70 dernières années.

Flutiste, saxophoniste et chanteur de talent, il a joué avec les plus grands musiciens d'Afrique et d'ailleurs et fut un acteur majeur de l'histoire musicale de l'Afrique centrale.

Franklin Boukaka (disparu à

Franklin Boukaka

32 ans), une référence musicale africaine à redécouvrir dans son discours politique panafricain. Celui dont l'album ''Le Bûcheron'', paru en 1970, avait littéralement supplanté l'horizon, installant l'artiste dans la double chaise du musicien-poète et du politique.

Spécialiste de la rumba et du soukous, il fut le patron de l'orchestre Cercul Jazz, un groupe qui a marqué des générations. Il compte, à son actif, des albums de haute facture.

Pamelo Mounk'a (mort à 51 ans), débute sa carrière en 1963 avec Les Bantous de la capitale.

Meilleur musicien africain de 1981 à 1983, il est certainement l'un des plus grands auteurs-compositeurs de toute l'histoire de la musique moderne congolaise. Il a laissé une œuvre musicale de toute beauté et de grande valeur. Certaines de ses chansons sont demeurées, à ce jour, des classiques inégalés comme: ''Masuwa'', ''Amen Maria'', ''L'argent appelle l'argent'', ''Sonia'', ''Samantha''. Son immortalité ne se dément pas.

Dans cette foulée d'artistes légendaires, il faut aussi signaler la présence remarquable d'Edo Ganga (mort à 86 ans), Célestin Kouka ''Célio'' (décédé à 81 ans), qui ont achevé leurs carrières musicales dans Les Bantous de la capitale.

La voix féminine n'était pas hors-circuit. Marie Bella (décédée à 41 ans), en fut la grande vedette. Elle constitua autour de son groupe d'accompagnement un genre à part, considéré comme tradi-moderne.

Pamelo Mounk'a

Elle séjourna à Lagos auprès de Fela Ransone Kuti, pour se perfectionner et réaliser une carrière internationale. Mais elle y trouva la mort accidentellement en 1979.

Si la littérature congolaise a pris de l'envol au-delà de ses frontières, c'est grâce au talent d'écrivains, au nombre desquels, figurent, Tchicaya Utam'si (mort à 57 ans), poète, romancier et dramaturge. Il est considéré comme l'un des grands poètes du continent africain. Ses romans ont aussi été mieux accueillis. Il a gagné

Tchicaya Utam'si

Sony Labou Tansi

de nombreux prix, et a été finaliste du Nobel. Parmi ses œuvres: ''Ces fruits si doux de l'arbre à pain''.

Sony Labou Tansi (décédé à 48 ans) est considéré comme l'un des plus grands auteurs africains d'expression française. Il lui a fallu s'imaginer, se fabriquer, se faire connaître par un Congo en proie aux convulsions de l'histoire.

Scénarios existentiels et fictions compensatoire l'ont aidé à modeler son œuvre et son identité.

Jean-Pierre Makouta Mboukou (disparu à 83 ans), romancier et dramaturge. Son œuvre abondante et éclectique lui vaut d'être présenté par ses biographes comme le ''Victor Hugo congolais'' où le baobab de la littérature congolaise. Il est l'auteur de quelque 25 ouvrages appartenant à des genres différents. Il fut membre de l'Académie des Sciences d'Outre-mer et du Conseil international de la langue française.

Guy Menga (85 ans), connu d'abord comme auteur de pièces de théâtre dont ''La Marmite de Koka-Mbala'', devenue un classique du théâtre africain de langue française. Il est aussi l'auteur de nombreux romans et récits. Il reçut le Grand prix littéraire d'Afrique Francophone et celui du Théâtre Interafricain.

Un autre romancier, dramaturge, essayiste, mais aussi journaliste et musicien: Sylvain Bemba. En 1963, il est lauréat du prix de la nouvelle littéraire pour ''La Chambre noire''.

A partir de 1969, il consacre une grande partie de son œuvre au théâtre. Il devient

Guy-Léon Fylla

également l'auteur d'une étude sur: ''Cinquante ans de musique au Congo-Zaïre'', publiée en 1984.

La peinture congolaise a, à une certaine époque, conquis de nombreuses personnes. L'un de ses doyens fut Guy-Léon Fylla (peintre et musicien), mort à 86 ans.

Artiste peintre émérite de grande renommée, professeur des œuvres d'arts, il a transgressé les genres et les modes, et a représenté le pays à plusieurs occasions dans le cadre des missions culturelles. Il est aussi compté parmi les musiciens dont on éprouve davantage les mérites.

Alain-Patrick MASSAMBA

LU POUR VOUS

«Une vie de chien au Labrador» de Gandard Yindoula

''Une vie de chien au Labrador'' est le premier roman de Gandard Yindoula. Edité par l'Harmattan-Congo en 2013, ce récit de cent soixante neuf pages se présente comme une autopsie des pratiques nauséeuses qui freinent le mieux-être dans la plupart des sociétés africaines postcoloniales.

Ce roman est une somme de récits dans un seul récit, voire des scénarii portant sur une même trame, sous forme de nouvelles en lambeaux, proche du style narratif de Tchichelle Tchivela dans «Les fleurs de lantana».

«Au Labrador, pays imaginaire, dans les transports en commun, se rencontrent, au grand hasard, des hommes insolites: ceux qui parlent et ceux qui écoutent, ceux qui attendent et ceux qui agissent. (...) Toute la société est remuée dans ses coins et recoins, toute la société est soumise à l'examen impitoyable de la maïeutique: pourquoi tel travers, et pourquoi tel autre? Ainsi commence donc le torrent des grands changements des horizons meilleurs», lit-on à quatrième de couverture.

La lecture du roman laisse transparaître un écrit fort engagé, avec des sous-parties ayant comme titres, «La sécurité sociale», «Les devoirs d'un responsable», «Première pension, attente, éternité», «Nos actes qui tuent», «Les témoins ont des devoirs», etc. Qu'on a l'impression de lire le romancier français Emile Zola ou le camerounais Mongo Béti par un réalisme saisissant dans la description de l'insolite.

L'auteur, comme dans une série télévisée, enchaîne des épisodes invraisemblables pouvant arracher au lecteur, à la fois, quelques bouffées de rire ou de chagrin. Tant l'intrigue caresse une ironie subtile, qu'elle embrasse un drame affreux. Cette fresque multicolore devient comme un antivirus qui démasque et met en quarantaine les antivaleurs pouvant même corrompre les consciences les plus intègres.

Les déboires des retraités, les bavures policières, le manque de professionnalisme dans les hôpitaux, les techniques de dilapidation des fonds publics, les pénuries d'eau et de carburant, la conduite libertine de certaines autorités...Voilà autant de maux qui sont dénoncés dans ce roman.

De l'autre côté, les morceaux musicaux de CEPAKOS ou de Casimir Zoba (Zao) évoqués de passage, quelques congolismes et d'autres évocations toponymiques dénotent une certaine configuration de la patrie de l'écrivain.

Par ailleurs, il va sans dire qu'''Une vie de chien au Labrador'' recouvre une grande richesse lexicale et anthropologique. Ce roman croustillant, écrit dans un français châtié avec quelques tournures narratives atypiques et émotives, serait recommandable à partir du lycée.

Aubin BANZOUZI

(Source : adiac-congo.com/Les Dépêches du Bassin du Congo)

Tarifs d'abonnement

Congo
6 mois
Retrait sur place: 15.600
Expédié: 23.400
1 an
Retrait sur place: 31.200
Expédié: 46.800

France, Afrique Francophone
91 Euros
182 Euros

Autres pays d'Afrique
96 Euros
192 Euros

Europe
96 Euros
192 Euros

Amérique-Asie
100 Euros
200 Euros

Pour tous renseignements, contacter les bureaux de La Semaine Africaine à Brazzaville et à Pointe-Noire.
e-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

NECROLOGIE

Monsieur Véran Carrhol YANGA, journaliste, Rédacteur en Chef Adjoint du bi-hebdomadaire La Semaine Africaine; les familles YANGA et MAVOUNGOU, informent les parents, amis et connaissances du décès le 25 septembre 2020 à Pointe-Noire, de M. Jean-Félix YANGA, ancien contrôleur d'Etat à la CNSS et à l'ex-SNDE.

La date et le lieu de l'inhumation vous seront communiqués ultérieurement.

Dieu a donné, Dieu a repris. Qu'il soit loué.

A VENDRE

Terrain de 20m² x 20m² à Mayanga - Ngampoko vers l'église catholique. Contacts: 06 944 07 44

COMPETITIONS DES SPORTS COLLECTIFS

Feu vert sous conditions

La Coordination nationale de gestion de la pandémie de COVID-19 a décidé d'autoriser la reprise des rencontres sportives, mais à huis clos, après plus de six mois d'arrêt en raison de la maladie à coronavirus.

L'attente est terminée! Les sportifs des disciplines collectives peuvent retrouver les chemins de l'entraînement et des compétitions nationales et internationales. Mais cette reprise se fera dans des conditions sûres et étroitement contrôlées. Ce sera *«conformément aux protocoles sanitaires édictés par les fédérations et les confédérations internationale des sports»*, a déclaré le porte-parole de la 10e réunion de la Coordination.

La reprise des compétitions sportives continentales peut expliquer les raisons qui ont motivé cette décision. Les matchs éliminatoires CAN 2021, Mondial 2022 et des compétitions interclubs entre autres se disputeront à partir du mois de novembre.

L'annonce de la décision d'autoriser la reprise des sports collectifs a été saluée par le mouvement sportif national. Il reste au Gouvernement de publier des directives précises qui permettront aux fédérations sportives concernées de reprendre bientôt et progressivement leurs activités. Celles-ci doivent se référer aussi au protocole sanitaire mis en place par les fédérations internationales auxquelles elles sont affiliées.

Le football peut reprendre ses droits

Si certains sports ne drainent pas des foules, le football est connu, en revanche, comme sport populaire. Normalement, les mesures sanitaires à appliquer par la FECOFOOT sont l'absence des spectateurs lors des entraînements et des rencontres, le dépistage obligatoire des sportifs et de tout individu ayant accès aux enceintes sportives. Si une personne est suspectée d'être atteinte du COVID-19, elle devra être placée en isolement et prise en charge. En outre, des canaux de circulation devraient être établis au bord des terrains et dans les stades, tandis que la distanciation sociale devra être maintenue dans la mesure du possible.

D'ores et déjà, la FECOFOOT informe les joueurs et les staffs des équipes nationales, ainsi que ceux d'Etoile du Congo et de l'AS Otohô que les dépistages à la COVID-19 débuteront mercredi 30 septembre 2020 à 8h, au Stade Massamba-Débat.

Jean ZENGABIO

MATCH AMICAL DES DIABLES-ROUGES

Valdo privilégie la piste étrangère

Le sélectionneur des Diables-Rouges a rendu publique jeudi dernier la liste des 21 joueurs devant affronter la Gambie, le 9 octobre prochain à Faro, au Portugal, la sélection de Gambie. Et ce dans la perspective de la double confrontation Eswatini-Congo en novembre prochain, comptant pour les éliminatoires de la 33e édition de la Coupe d'Afrique des nations ''Cameroun 2022''.

Pas de surprise! Le sélectionneur national Candido Valdo a privilégié les footballeurs professionnels évoluant en Europe et en Chine pour constituer l'ossature de son équipe. Et pour cause, les joueurs locaux sont en inactivité depuis six mois en raison de la pandémie de COVID-9.

L'unique nouveau joueur figurant dans sa liste est Matimbou Will (jeune gardien de but d'un club français de division 4), un international Espoir découvert par l'ancien sélectionneurs des moins de 23 ans, Elie Ngoya.

L'attention sera portée sur le retour de quelques briscards, notamment Mavis Tchibota et Merveil Ndockyt qui étaient sous le coup d'une sanction disciplinaire, mais aussi l'attaquant Prestige Vieljeux Mboungou (lancé par Sébastien Migné en 2018), aujourd'hui en Serbie. De même que sur des joueurs ayant été convoqués à plusieurs reprises par Valdo ou ses prédécesseurs, mais sans jamais convaincre, pour l'instant. C'est le cas notamment Hugo Konongo (appelé pour la première fois en 2015 par Claude Le Roy), Yhoan Andzouana, Dylan Saint-Louis (sous Migné), Randy Goténi (présent contre la Thaïlande l'année dernière) et Simon Pambou (déjà essayé par Sébastien Migné). Pour justifier ses choix, le technicien brésilien pourrait arguer qu'il accorde aux intéressés une autre chance.

Pour encadrer ces joueurs, Valdo a maintenu les grands équilibres. En confirmant en attaque Thievy Bifouma, Silvère Ganvoula, Vinny Ibara…

Le secteur médian est composé de Junior Loussoukou à peine installé en Espagne où il a signé pour un club de division 4, Aguila FC, Durel Avounou (Le Mans), Gaius Makouta (PFK Beroe).

Le secteur défensif, malgré le rappel de Emerson Illoy-Ayyet (ce sera sa deuxième sélection) et de Baron Kibamba, pourrait être le maillon faible de cette équipe, qui sera opposée à la Gambie.

G.-S.M.

PROCES EN CORRUPTION A L'IAAF

La dernière carte de Lamine Diack

L'ancien président de l'Association internationale des fédérations d'athlétisme (IAAF), le Sénégalais Lamine Diack, a été finalement condamné par la justice française à 4 ans d'emprisonnent dont 2 fermes et à une amende de 500.000 euros. Ce verdict ne plaît pas à sa défense, qui a annoncé un recours.

Lamine Diack et sa défense avaient rendez-vous le 16 septembre dernier à la 32e chambre du tribunal de grande instance de Paris pour entendre le verdict qui, au bout de plusieurs années de procédure, leur rendrait la liberté. Leurs espoirs ont été déçus. Le principal accusé, Lamine Diack, est reconnu coupable *«de corruption passive, de blanchiment aggravé de corruption active sur des agents de l'IAAF»*, notamment ses agissements vis-à-vis de la commission antidopage (pour le ralentissement du processus normal de sanctions disciplinaires à l'encontre d'athlètes russes), *«et d'abus de confiance»*. Le juge ne s'est pas arrêté à cette peine, puisqu'il y a adjoint l'interdiction définitive d'exercer une activité professionnelle ou sociale en lien avec le sport.

Lamine Diack

Pour les avocats de Diack, la décision du tribunal *«est à la fois injuste et inhumaine. Elle est injuste parce qu'on voit que le tribunal cherche à faire de la politique. Il a voulu se servir de M. Diack comme un bouc émissaire»*. La dernière carte qu'ils tentent de jouer pour leur client porte sur plusieurs incohérences, selon eux, dans la décision condamnant l'ex-patron de l'athlétisme mondial. *«Le tribunal nous dit qu'il y a eu financement de campagne, mais il reconnaît qu'il n'a vu aucune trace de ce financement»*, indique par exemple Simon Ndiaye.

L'autre paradoxe et argument du clan Diack se trouve sur le délit d'abus de confiance portant sur 15 millions de dollars détournés par le biais d'un contrat *«alors que les signataires et les bénéficiaires dudit contrat ne sont pas inquiétés»*.

Reste que la 32e chambre du tribunal de grande instance de Paris a produit un document de travail parvenu à plusieurs agences de presse, portant sur les motivations de sa décision. Est-il possible que Diack et sa défense obtiennent gain de cause? La réponse ne tardera pas.

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

CYCLISME

Il y a 66 ans, le maillot Jaune de ''La Semaine de l'AEF''

Des milliers de souvenirs voltigent dans la tête de milliers d'amoureux de la petite reine congolaise. Au vol, on peut en saisir quelques-uns. Comme les grands Prix du Challenge Sporafric dotés du Maillot jaune de ''La Semaine de l'AEF''.

En 1954, le cyclisme est déjà un des sports les plus réguliers et les plus appréciés en Afrique équatoriale française (AEF). Il recrute ses adeptes dans les centres urbains. Mais ne faisant pas de recette faute, semble-t-il, de vélodrome, il s'accroche aux sociétés commerciales pour sa survie. Celles-ci lui assurent des courses toute l'année ou presque. Parmi elles figure la firme Sporafric qui récompense depuis plusieurs années déjà le routier le plus régulier de la saison. ''La Semaine de l'AEF'' - ainsi appelait-on votre journal – pense, elle aussi, à encourager le meilleur cycliste en lui confiant la garde du maillot jaune symbolique, comme au Tour de France. Une idée du fondateur du journal, le père Jean Legall.

Ainsi, au départ des épreuves dont le calendrier est établi avant l'ouverture de la saison, le leader provisoire est l'objet d'une attention particulière du public. Un tel privilège confère des obligations. Aussi ''La Semaine de l'AEF'' verse-t-elle une rente de 500 francs CFA par épreuve au coureur occupant la première place au classement général.

Lasota et Louis détenteurs du maillot jaune dve La Semaine de l'AEF en 1954

La première saison du lancement du maillot jaune de La Semaine de l'AEF est marquée par sept Grands Prix: Prix Casa, Prix Cigarettes Brazza, Prix Barnier, Prix Lambert, Prix La Coupole et de la Boulangerie Léon, Grand Prix Ricard, Grand Prix du Pool. Outre les coureurs cyclistes de Brazzaville, ceux de Pointe-Noire, de Dolisie et de Léopoldville sont aussi de la partie.

Le premier coureur à revêtir le maillot jaune au départ de la deuxième épreuve, dès le mois de mai, est le Français Lasota, du Vélo club de Brazzaville. Il réussira à le conserver jusqu'en septembre. Cela n'a pas suffi pour qu'il en soit l'unique vainqueur, puisqu'il y aura deux détenteurs du ''Maillot jaune de La Semaine de l'AEF'': Roger et lui. Les deux ont obtenu le même nombre de points (32) sur l'ensemble des épreuves de la saison.

Lassota récidivera l'année suivante, cette fois devant deux Léopldvillois, Kabamba et Lefebvre, du Club cycliste de Léopoldville (actuellement Kinshasa).

Ainsi, votre journal a contribué à encourager le cyclisme. La volonté et la compétence des dirigeants d'alors, avec le courage des coureurs, en ont fait un sport populaire.

Jean ZENGABIO

Le cabinet ECIFORM organise des séminaires de formation à BZV et à PN d'octobre à Décembre 2020. Email : contact@eciform-services.net
Tél. : 06 621 49 60/ 05 087 77 19-Sise sur la rue Albert Mampiri, virage Maya-Maya, en face de l'agence de la BPC-www.eciform-services.net

Intitulé de la formation	Date	Coût	Intitulé de la formation	Date	Coût
Elaborer et piloter un plan de formation	12 au 16 Oct.	490 000	Techniques de rédaction administrative	09 au 13 Nov.	490 000
Gestion des risques et délais en projet	12 au 15 Oct.	400 000	Montage des Etats financiers annuels	16 au 20 Nov.	500 000
Suivi-Evaluation des projets et programmes	19 au 23 Oct.	495 000	Management : objectifs et tableau de bord	23 au 25 Nov.	400 000
Archivage et classement des documents	19 au 23 Oct.	490 000	Ms Excel niveau avancé	23 au 27 Nov.	495 000
Gestion de projet, planification et pilotage	26 au 30 Oct.	500 000	Métiers de secrétaire et d'assistanat	30 au 04 Déc.	490 000
Gestion axée sur les résultats (GAR)	02 au 06 Nov.	495 000	Etudes d'impact (EIES)	30 au 04 Déc.	495 000
Inventaire physique et gestion de stocks	02 au 04 Nov.	400 000	Entretiens annuels de fin d'année	16 au 18 Déc.	300 000

Le coup d'Etat: entre illégalité et légitimité

Un coup d'Etat suscite généralement dans l'opinion nationale et la communauté internationale deux genres de réactions opposées: soit une vive désapprobation suivie d'une sévère condamnation, soit un enthousiasme populaire atténué souvent par une timide condamnation, en fait, par principe, de l'étranger.

Par Claude-Richard M'Bissa

Pourquoi cette double réaction presqu'aux antipodes, l'une de l'autre? D'abord, comment définirait-on un coup d'Etat? Ensuite, le coup d'Etat opéré ces derniers temps au Mali ne constitue-t-il pas présentement un cas d'école, une illustration classique des ingrédients à la base d'un putsch?

1.Un essai de définition du coup d'Etat

Sur le plan politique, un coup d'Etat est un renversement du pouvoir par une personne ou un groupe de personnes investies d'une autorité, de façon illégale et souvent brutale. Il se traduit par une rupture constitutionnelle sur le plan juridique. On distingue le coup d'Etat d'une révolution en ce que celle-ci est populaire. Le putsch est un coup d'Etat réalisé par la force des armes.

D'un point de vue historique, et y compris dans l'époque contemporaine, le coup d'Etat a été l'un des moyens les plus fréquents utilisés pour accéder au pouvoir, en se fondant sur l'idéologie prônée du «pouvoir au bout du fusil», avec toutes les violences et les dégâts humains et matériels imaginables. On croyait à jamais révolu cette époque des coups d'Etat militaires ou civiles, après la tenue des conférences nationales et l'instauration de la démocratie pluraliste. Mais, malheureusement, ce n'est véritablement pas le cas aujourd'hui.

Une autre version alternative présente le coup d'Etat comme un acte d'autorité consistant dans une atteinte réfléchie, illégale et brusque, aux règles d'organisation, de fonctionnement ou de compétence des autorités constituées, atteinte dirigée selon un plan préconçu et pour des raisons diverses, par une personne ou un groupe de personnes en un parti ou un corps, dans le but, soit de s'emparer du pouvoir, soit d'y défendre ou d'y renforcer sa position, soit d'entraîner une simple modification de l'orientation politique.

2. De l'illégalité du coup d'Etat

En considération de l'exposé ci-dessus, le caractère illégal du coup d'Etat apparaît comme une évidence. L'illégalité, c'est le caractère de ce qui est contraire à la loi, de ce qui se place en dehors de la loi. Le coup d'Etat met fin à l'ordre institutionnel établi dans le pays.

Cependant, il est à noter que la légalité en cours ne rend compte ni de l'origine, ni de la nature et ni de la qualité du pouvoir en question: mode d'accès antérieur au pouvoir (usurpation du pouvoir, élections truquées ou frauduleuses, tripatouillages de la Constitution...), gouvernance publique scabreuse, etc. Alors, un coup d'Etat opéré dans ces conditions paraît légitime.

3.De la légitimité du coup d'Etat

C'est par rapport à l'accueil réservé au coup d'Etat que se concrétise la légitimité de celui-ci. La légitimité est la qualité de ce qui est fondé en droit, mais surtout en justice ou en équité (définition du Petit Larousse). En d'autres termes, la légitimité repose donc sur une autorité qui est fondée sur des bases juridiques, mais essentiellement sur des bases éthiques ou morales, et permet de recevoir le libre consentement d'un groupe social ou d'une communauté.

On comprend donc que la légalité correspond au droit écrit, le droit positif, et que la légitimité correspond à la morale, à ce qui est juste.

En sciences sociales, la légitimité est un accord tacite subjectif et consensuel axé selon des critères éthiques et de mérite, quant au bien-fondé existentiel d'une action humaine.

C'est pourquoi, un coup d'Etat qui se fonde sur cette considération suscite véritablement un engouement populaire, tel que celui du Mali.

4.Du coup d'Etat de 2020 au Mali

Le coup d'Etat du Mali de 2020 a été perpétré par les forces armées maliennes le 18 août 2020. Il démarre au camp militaire Soundiata-Keita situé à 15 km au nord de Bamako, la capitale du pays. Il aboutit au renversement du Président de la République, Ibrahim Boubakar Keita, au pouvoir depuis 2013.

Le coup d'Etat a lieu alors que le Mali est embourbé dans une guerre, avec de très nombreuses violences terroristes et inter-ethniques, depuis 2012. Des tensions entre le Président Ibrahim Boubakar Keita et l'armée étaient apparues en fin 2019, après une série de combats et d'attaques contre l'armée faisant de très nombreuses victimes militaires, notamment l'attaque d'Indelimane où 49 soldats maliens ont trouvé la mort. La réaction du Président Keita, qui s'était contenté de quelques déclarations, avait été jugée insuffisante par les militaires.

La publication à la mi-août d'un rapport de l'ONU accusant le général Kéba Sangaré, le commandant en chef de la région du centre, de n'avoir rien fait pour empêcher le massacre de civils peuls par des miliciens dogons en février 2020 à Ogossagou, provoque des tensions.

De plus, les soldats du rang, notamment les jeunes recrues, se plaignent fréquemment de la corruption de certains officiers et de la mauvaise gestion de l'armement par ceux-ci dont certains seront arrêtés durant le coup d'Etat.

La diffusion fin juillet de vidéos du député et fils du Président Kéita, Karim Boubakar Kéita, en compagnie de femmes dénudées sur un yacht en Espagne, avait de plus choqué l'opinion publique civile et militaire confrontée aux difficultés quotidiennes, économiques et militaires. Le limogeage du chef de la sécurité présidentielle le 17 août semble avoir été l'élément déclencheur du putsch.

La mutinerie a eu lieu dans un contexte de manifestations monstres et de contestations du pouvoir depuis le mois de juin 2020, menées par le Mouvement du 5 juin — Rassemblement des forces patriotiques, à cause de la guerre et des irrégularités supposées lors des élections législatives maliennes de 2020. Ces manifestations avaient dégénéré à Bamako, provoquant 23 morts et plus de 150 blessés, selon l'opposition, et donné lieu à des affrontements entre policiers et manifestants les jours suivants.

La communauté internationale (ONU, UA) a sévèrement condamné le coup d'Etat et exigé, sans délai, le rétablissement de l'ordre constitutionnel interrompu. La CDEAO est allée plus loin en réclamant, sans condition, le retour au pouvoir du président déchu, Ibrahim Boubakar Kéita, avant de se raviser.

Conclusion

Somme toute, la situation politique actuelle du Mali met en exergue le débat entre les partisans de la thèse de l'illégalité et ceux de celle de la légitimité du coup d'Etat. Le premier terme justifie la position des tenants du régime honni - pour sa mauvaise gouvernance notoire qui a plongé le pays dans une crise multidimensionnelle — en prenant la défense de la légalité constitutionnelle. Le deuxième terme reflète l'opinion des partisans des remises en cause fondamentales en vue du changement radical des hommes et du mode de gestion du pays pour un mieux vivre collectif véritable.

En fait, le terreau d'un coup d'Etat à l'ère de la démocratie pluraliste, les ingrédients qui lui donnent son caractère salvateur et d'où il tire sa légitimité, est constitué effectivement par l'impossibilité de l'alternance démocratique à cause des tripatouillages de la Constitution, les entraves aux libertés publiques (médias publics aux ordres, manifestations publiques interdites), l'overdose du culte effréné de la personnalité et de l'extrême personnalisation du pouvoir, la systématisation du tribalisme et du népotisme, la gabegie financière. Bref, une gouvernance publique émaillée de multiples facteurs bloquants comme dans les Etats pétroliers de l'Afrique centrale.

Claude-Richard M'BISSA
Ancien élève de Sciences Po Paris

Pascal Lissouba: une âme républicaine s'en est allée

Tribun brillant, arrivé au pouvoir en 1992 par les élections démocratiques post-Conférence nationale souveraine, après les épisodes sombres de la terreur monopartites, Pascal Lissouba fut un intellectuel, un scientifique hors pair, un homme politique paré d'une vision républicaine et panafricaine incontestable. Il a joué dans la société un rôle décisif qui a assuré véritablement le salut des Congolais et de la communauté internationale.

Célestin Désiré Niama

Premier Ministre (à 32 ans), en 1963, jusqu'à sa disparition hors de son pays, il défendit bec et ongles ses idées, pour l'installation du panafricanisme. Il redressa et préserva la République du Congo, longtemps plongée dans la crise politique et la perte de confiance, tant au plan national qu'international.

Cet homme providentiel (sans parti pris) que les différents acteurs politiques congolais et étrangers regrettent sincèrement aujourd'hui, après sa mort. Cette majesté combien salvatrice à su défendre les couleurs de la science (un nobélisé raté) et de la politique, afin de sortir l'Afrique du bégayement du développement socio-économique.

Dans sa philosophie, Pascal Lissouba a reformé l'Etat congolais mis en mal par les déchirements, les divisions ethno-tribales et les crises sans précédent. Il fut un génie pensant des institutions pour l'intérêt général. Un géant compatriote qui, sans préjugé ethnique aucun, a su préserver l'idée collective et l'honneur de la nation congolaise.

Pascal, ce prénom, et Lissouba, ce patronyme, nous renvoient à une belle allégorie de la République du Congo, laquelle illustre l'amour, l'instinct scientifique et la tolérance. Cet homme nous invite à ne point céder au désespoir. Car la seule existence de la République montre que, derrière les grandes figures, se cachent les exploits collectifs de héros anonymes. Les citoyens vertueux, dirait Victor Hugo, demeurent le secours ultime quand la tempête éclate.

Pascal Lissouba demeurera dans la mémoire et dans la conscience des Congolais, comme l'homme providentiel, face à la situation de dégradation économique qu'il a pu surmonter. Il restera ainsi le disciple de l'équilibre budgétaire obtenu grâce à l'adoption de nouveaux impôts, autrement dit, la taxe fiscalo-douanière, une entreprise à laquelle il a aussi aisément contribué.

Dans sa politique de bonne gouvernance, il envisagea que l'argent du pétrole serve à payer les dettes contractées pendant une décennie et demie par le régime précédent.

Il crut au développement de la République du Congo par l'initiative de la décentralisation pratique et non théorique ou verbale.

Pour Pascal Lissouba, la décentralisation serait le moyen le plus efficace et capital possible susceptible de mettre fin à l'intensification du tribalisme, souvent programmé et animé par les hommes politiques, en mal de gloire et au mépris du respect de la citoyenneté, qui n'est autre que, à écouter l'historien Dominique Ngoie-Ngalla, une exigence civique autant que morale. Elle est un ensemble de comportements destinés à construire avec les autres citoyens, des relations d'échanges, en vue de la formation de ce bien commun qu'on appelle la République.

Sauver la République, redonner l'espoir au chemin du développement et conserver l'idéal de l'union nationale, tel fut le bien-fondé du rôle joué par Pascal Lissouba. Mais la République ne semble pas lui devoir cette gratitude dévolue à une personnalité digne de son rang. Hormis le deuil organisé à Brazzaville et à Dolisie (capitale du Niari, son département natal), au siège de son parti, l'Union Panafricaine pour la Démocratie Sociale (UPADS), et au domicile de ses parents, rien d'autre n'a été fait au nom de la République, pour traduire en acte sa disparition, à commencer par le drapeau national non mis en berne, symbole de deuil national.

Adieu, l'épigone de Madiba!

Célestin Désiré NIAMA

CHAMBRE DEPARTEMENTALE
DES NOTAIRES DE POINTE-NOIRE
OFFICE NOTARIAL MAITRE PAUL BERNARD BATIA
B.P.: 4613 - Tél.: (242) 05.534.46.83 - E-mail: batia_paul@yahoo.fr- 98, Avenue Linguissi PEMBELLOT, Rond-Point «Ex-BATA», à côté de l'immeuble des Officiers 9 étages- Pointe-Noire - Congo
Paul Bernard BATIA, Notaire

INSERTION LEGALE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société «NOAM CONGO», Société à Responsabilité Limitée, au capital de 1.000.000 F. CFA, ayant son siège social à Pointe-Noire, quartier Tchimbamba, régulièrement constituée et immatriculée au Registre du Commerce et du
Crédit Mobilier à Pointe-Noire, sous le n°01-2020-B12-00083, reçu en la forme authentique par Maître Paul Bernard BATIA, Notaire soussigné, en date à Pointe-Noire du 23/07/2020, soumis selon le vœu de la loi, à
la formalité impérative de l'enregistrement, le 28/07/2020, à la recette de Pointe-Noire Centre, folio 140/33 N°3844, il a été décidé de:
-La modification de l'objet social de la société;
-La mise à jour corrélative des statuts de la société;
La société NOAM CONGO S.A.R.L aura désormais pour objet:
- Placement du personnel;
- Recrutement et formation;
- Conseil en management;
- Accompagnement à la certification ;
- Location et vente de véhicules.
En conséquence de cette résolution, les associés de «NOAM CONGO SARL» décident de la modification corrélative des statuts consécutivement aux changements apportés.

Pour avis,
Le Notaire.

CONSEIL DE L'ORGANISATION MONDIALE DES DOUANES (OMD)

Guénolé Mbongo Koumou élu vice-président pour l'Afrique occidentale et centrale

A la suite de la conférence des directeurs généraux des Douanes tenue jeudi 24 septembre dernier par visioconférence, Guénolé Mbongo Koumou, Directeur Général des Douanes et droits indirects de la République du Congo, a été élu vice-président du Conseil de l'organisation mondiale des Douanes (OMD), pour l'Afrique de l'ouest et du centre. Il succède à ce poste au Général de Brigade Toumani Sangaré de la Guinée Conakry, arrivé au terme de son deuxième et dernier mandat.

Trois pays étaient en lice pour briguer ce poste: la République du Congo, le Benin et le Nigeria.

A l'issue de l'élection, le choix a été porté sur le candidat du Congo, Guénolé Mbongo Koumou.

Plusieurs raisons ont présidé à ce choix: l'expérience du Congo dans les relations internationales. Une expérience incarnée par le Président Denis Sassou-Nguesso, ayant pour corollaire, l'accélération des réformes économiques à l'échelle régionale. Ainsi qu'il le reconnaît dans son discours de remerciements à cette élection. *«La République du Congo est aujourd'hui un pôle de stabilité en Afrique centrale, grâce au leadership du Président Denis Sassou-Nguesso qui incarne l'expérience africaine en matière des relations internationales»*, a-t-il souligné.

Le choix de la candidature congolaise s'explique aussi par la célérité avec laquelle les réformes douanières sont mises en musique en République du Congo, depuis deux ans. L'exemple d'E-DOUANES, EKENGUE est patent. A cela, il faut ajouter la réorganisation en cours de l'administration des douanes congolaises. Le nouvel élu reconnaît, en outre, que *«cet aboutissement est certainement le résultat d'une coordination maîtrisée de la concertation assurée par le Général de Brigade Toumani Sangaré…qui a toujours placé l'intérêt général au cœur de son action.»*

Durant son mandat, il entend faire de son cabinet, un cabinet inclusif, en mobilisant toutes les forces vives de l'administration douanière internationale, notamment les experts reconnus pour leur *«compétence sur les questions régionales et dévouées à cette cause»*, a-t-il indiqué. Mais également de faire des douanes de la région des administrations pertinentes et performantes au service de la facilitation des échanges, de la compétitivité de l'économie, de la protection de la société et de la mobilisation des recettes pour le Trésor public.

Guénolé Mbongo Koumou

Après le lancement de l'E-Douane (Ekengue)

Le vice-président de l'OMD Afrique occidentale et centrale a, entre autres, mission de rehausser le profil et la notoriété des douanes de la région, redynamiser les structures régionales, promouvoir la mise en œuvre du plan stratégique régionale 2018-2022, renforcer la collaboration et la solidarité régionales.

L'accession du Congo à la vice-présidence de cette organisation intervient aussi bien dans le contexte du lancement de la phase opérationnelle de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF), que dans celui de la crise économique mondiale, accentuée par les effets de la baisse des prix des matières premières et de la crise sanitaire liée à la pandémie du Coronavirus, COVID-19.

Il faut souligner que les administrations douanières des pays d'Afrique de l'ouest et du centre sont confrontées à de nombreuses difficultés, dont l'insécurité grandissante de la recrudescence de la criminalité transfrontalière organisée, la pression toujours très forte pour la mobilisation des recettes dans une situation de crise économique persistante, souvent au détriment des autres missions des douanes, les défis liés à la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) et de la ZLECAF, des déficits en matière d'opérationnalisation et de la gestion des ressources humaines au sein de la quasi-totalité des administrations des douanes de la région.

A rappeler que Guénolé Mbongo Koumou est Directeur Général des douanes et droits indirects depuis le 27 décembre 2018.

Docteur en sciences économiques, enseignant à la faculté éponyme de l'Université Marien Ngouabi, le tout nouveau vice-président de l'OMD Afrique occidentale et centrale est aussi ingénieur en réseaux informatiques et télécommunications.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Ministre de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique de la République du Congo, M. Coussoud Mavoungou, visite le projet de valorisation des déchets organiques de Eni Congo

Pointe-Noire (République du Congo), 25 Septembre 2020 - Le Ministre de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique, Monsieur Parfait Aimé COUSSOUD MAVOUNGOU, a visité aujourd'hui le projet de valorisation des déchets organiques de Eni Congo.

Le projet, mis en route en Octobre 2019, vise à valoriser les déchets par la prévention, le réemploi ou la réutilisation, le recyclage et la valorisation énergétique ou de la matière des produits, substances ou objets en fin de leur premier cycle de vie, au détriment de l'incinération et l'enfouissement. Cette initiative revêt des aspects sociaux, environnementaux, agricoles et économiques, à travers la création d'emploi et l'utilisation du compost produit par les bénéficiaires comme fertilisant des sols en remplacement des engrais chimiques.

Pour la mise en œuvre de ce projet, Eni Congo a installé sur ses sites deux composteurs d'une capacité de 150 tonnes/an. Ces actions ont permis de réduire grandement les quantités des déchets envoyés dans les décharges, ce qui a permis la dépollution des boues et déblais de forage au Bio-centre de Tandou-Mboma (Green Services), pour l'exploitation de la culture des palmeraies, le recyclage des plastiques en PEHD et la valorisation des déchets organiques en compost organique utilisé comme fertilisant des sols cultivables par les bénéficiaires du projet agricole CATREP.

Pendant la visite, le Directeur Général de Eni Congo, M. Marco Rotondi a commenté que *«ce projet de valorisation des déchets organiques est l'une des preuves de notre engagement pour une économie circulaire et pour le développement durable des communautés et des territoires où nous travaillons.»*

Avec ce projet Eni Congo vise à promouvoir la sécurité alimentaire et notionnelle, la croissance économique et la diversification de l'économie, conformément aux Objectifs du développement durable des Nations Unies. Le projet est réalisé grâce au partenariat du ministère de l'Agriculture, de l'élevage et de la pèche.

Contacts de l'entreprise :
Communication Externe de Eni Congo
Tel : 05-628-72-04/05-800-61-10
Email : Communication.Externe.enicongo@eni.com